

Rapport de gestion de la Municipalité sur les comptes 2022

Table des matières

I.	Préambule	5
II.	Résumé de l'année 2022	5
III.	Autorités.....	6
	101 Municipalité et secrétariat municipal	6
	102 Conseil communal.....	6
	104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés	7
	105 Registre civique	7
	108 Administration générale	7
	108.01.04 Achat/vente de terrains.....	7
	108.02 Bourgeoisie et naturalisation.....	7
	108.03 Avis officiels (journal La Balise, etc.)	8
	108.04 Associations et relations extérieures.....	8
	108.05 Promotion de la Commune (tourisme, concours photos)	9
	108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.).....	10
	108.07 Transports et communications	10
	108.08 Personnel communal	10
	108.09 Economat, mobilier, information, télécom	11
	108.11 Dons effectués par la Commune.....	12
	108.12 Fondation Irène Leroy.....	12
IV.	Finances.....	13
	202 Comptabilité générale.....	13
	203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition).....	13
	204 Service financier	14
	204.04 Emprunts.....	14
	205 Patrimoine et réserves	14
	206 Assurances	14
V.	Domaines et bâtiments / propriétés communales.....	15
	303 Domaines communaux	16
	303.01 Terrains, parcelles communales, étangs.....	16
	303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers.....	16
	303.03 Vignes, viticulture, cadastre viticole	17
	303.04 Jardins communaux	17
	303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet).....	17

303.06 Transactions en cours	18
304 Locations de salles	18
305 Bâtiments communaux	18
306 Bâtiments publics	19
307 Installations sportives	19
307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin	19
307.02 Centre sportif de Marcy	20
307.05 Plongeoir du Chauchy	20
307.07 Stand de tir	20
307.08 Piscine communale	20
307.09 Skatepark	21
VI. Travaux publics, environnement, police des constructions	22
401 Urbanisme, architecture	23
401.01 Plans cantonaux	24
401.03 Plans communaux	24
401.04 Police des constructions	25
404.04.01 Autorisations abattages d'arbres.....	25
404.04.02 Autorisations d'aliénation d'appartements loués	25
404.04.07 Office intercommunal de la police des constructions	25
401.05 Protection de l'environnement, nature	26
401.06 Monument historiques, protection du patrimoine, archéologie	26
401.07 Surveillance des chantiers.....	26
402 Routes, voiries.....	26
402.01 Routes nationales et cantonales.....	26
402.02 Routes et chemins communaux.....	26
402.05 Parkings, abribus	27
402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal	27
403 Cimetière, parcs et promenades.....	27
403.01 Cimetière (entretien)	27
403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain	27
403.03 Code rural et foncier	28
404 Déchets et ordures ménagères.....	28
404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets.....	28
404.02 Gestion régionale (Valorsa).....	28
404.03 Conteneurs enterrés	30
405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi	30
405.01 Egouts et collecteurs, PGEE	30
405.02 STEPi, boues, etc.	30
406 Cours d'eau et Maison de la Rivière	31
406.02 Boiron.....	31
406.03 Canal du Bief et Société d'irrigation	31
406.04 Chenaux.....	31
406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages.....	31
406.06 Maison de la Rivière.....	32
VII. Formation, jeunesse, culture, églises	33
501 Autorités scolaires, y compris Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)	33
502 Etablissements d'enseignement	33

502.01 Groupement primaire (Saint-Prex)	33
502.02 Groupement secondaire	33
502.03 Dérogations d'enclassement.....	33
502.04 Ecoles privées ou autres	33
503 Para-scolaire.....	33
503.01 Service médical et dentaire.....	33
503.03 Orientation professionnelle	34
503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS, APEMS	34
503.05 Devoirs surveillés	34
505 Jeunesse	34
505.01 Passeport-vacances.....	34
505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre	35
506 Événements sportifs régionaux.....	36
507 Associations culturelles régionales	36
507.00 Fonds culturel, manifestations culturelles, DécouvRire, etc.	36
507.02 Concerts classiques de la région morgienne.....	36
507.03 Association des amis de Pietro Sarto	36
508 Bibliothèque communale	36
509 Eglises.....	37
509.01 Paroisse protestante	37
509.02 Paroisse catholique	37
VIII. Sécurité publique	38
601 Police	38
601.01 Police cantonale	38
601.02 Police intercommunale PRM.....	38
601.02.01 Amendes, infractions au stationnement, notifications	39
601.02.03 Circulation, signalisation, miroirs, modération du trafic, constats (radars, contrôles de vitesse)	39
601.02.06 CODIR et conseil intercommunal PRM	39
601.03.01 Etablissements publics et commerces, y compris taxis	39
601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales	40
601.03.03 Commerces temporaires et ambulants	40
601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA) .	40
601.03.05 Procédés de réclame.....	40
601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations)	40
601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires	40
601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires	41
601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité.....	41
602 Contrôle des habitants, bureau des étrangers	41
602.01 Contrôle des habitants.....	41
602.02 Bureau des étrangers.....	41
603 Inhumations, gestion administrative du cimetière.....	41
603.01 Registre des décès.....	41
604 Service de défense incendie et de secours, protection civile	41
604.01 SIS Morget.....	41
604.02 Protection civile région Morges	42
IX. Affaires sociales.....	43
701 Aide sociale	43

	701.00 Autres organismes	43
	701.01 Entraide familiale	43
	701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).....	43
	703 Santé publique	43
	703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations).....	43
	703.02 Hôpital régional, service d'ambulance.....	44
	703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)	44
	703.06 Fondation de La Côte	44
	704 Logement	44
	704.02 Expulsion	44
	706 Accueil de la petite enfance	44
	706.01 AJEMA	44
	706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE)	44
	706.05 OAJE, autorisations d'accueil collectif	44
	707 Sécurité au travail	44
X.	Services industriels.....	45
	802 Service des eaux.....	45
	802.01 Plans du réseau, PDDE	45
	802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection).....	45
	802.02.01 Réservoir de l'Épine	45
	802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin	46
	802.03 Distribution et installation, compteurs.....	46
	802.04 Clients et abonnements	47
	802.05 Analyses, contrôles	47
	802.06 Bornes hydrantes	47
	803 Service de l'électricité.....	47
	803.02 Romande Energie	47
	803.03 Eclairage public	47
	803.05 Pénurie d'électricité.....	48
	806 Energies renouvelables	48
	807 Têlêréseau, son, images.....	49
	807.01 Têlêréseau.....	49
XI.	Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune	50
	901 Sociétés locales	50
	901.03 Association Espace Catherine Colomb.....	50
	901.35 Association St-Prex Reg'Arts	50
	902 Festivités, manifestations locales, commémorations.....	50
	902.00 Festivals divers	50
	902.01 St-Prex sur les Quais.....	50
	902.02 Fête du 1 ^{er} août.....	51
	902.04 P'tits Marchés	51
	902.05 Chantée des écoles	51

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que les comptes communaux pour l'année se terminant au 31 décembre 2022.

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des principaux événements de l'année écoulée. Nous avons ensuite repris neuf grands thèmes.

II. Résumé de l'année 2022

L'année 2022 à l'instar de 2021 a, elle aussi, commencé avec cette pandémie qui joue les prolongations, mais les activités ont repris gentiment. Les sociétés locales ont à nouveau pu organiser leurs nombreuses et incontournables manifestations. Des nouveautés en 2022 avec le tout premier festival de Bon'Boc, alliant chansons pour enfants, magie, humour et musique. De magnifiques découvertes d'artistes locaux et talentueux! La première exposition de l'association St-Prex Reg'Arts qui a rencontré un vif succès auprès des visiteurs et des 20 artistes présents. Première édition aussi du ErenFestival dédié à la jeunesse, pendant deux jours; douze artistes suisses ont mis le feu au Coulet. La Coquette part en campagne et s'est posée sur la place d'Armes avec un concert d'Aliose en apothéose. Ambiance de folie!

2022, c'est malheureusement aussi la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui sont étroitement liées en raison de la dépendance de l'Europe à l'égard du gaz naturel russe. Vous avez certainement entendu parler de nos soucis concernant les contrats gros consommateurs que la Commune a dû renouveler en fin d'année 2022. Comme on le sait, le prix a fortement augmenté ce qui impacte notre budget 2023. Nous cherchons des solutions, afin de réduire notre dépendance aux énergies étrangères et renforcer notre sécurité énergétique. Les différents projets acceptés, à savoir les panneaux photovoltaïques sur la piscine, la STEPi et le parking du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin sont en cours. Le projet de la piscine est terminé et la mise en service a eu lieu dernièrement.

Notre plongeur a subi une cure de jouvence et la couleur gris anthracite mat lui va à merveille. Un grand merci aux personnes impliquées dans ce dossier qui ont permis de trouver une solution qui satisfait toutes les personnes attachées à notre mythique plongeur.

Pour finir avec une note plus joyeuse, les illuminations de Noël ont donné une ambiance chaleureuse à la place de l'Horloge. C'était aussi l'occasion de réunir la population pour partager une bonne soupe bien chaude, un verre de vin chaud ou de jus de pomme, mais aussi de renouer avec la traditionnelle Chantée de Noël, dans une ambiance nocturne après une pause de deux ans.

III. Autorités

La parole à... Stéphane Porzi, Syndic

Cette année 2022, les missions de la nouvelle Municipalité ont été très variées, mais la crise énergétique a souvent rythmé les séances. Les nombreux préavis accordés par le Conseil communal dans les énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, devraient aider à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à améliorer la résilience énergétique en cas de crise.

Nous nous efforçons d'assurer la bonne marche des services de l'administration communale et les prestations à la population. Gérer et administrer les biens communaux, les finances et établir le projet de budget fait aussi partie de nos missions.

Nous pouvons aussi affirmer que nous avons de très bonnes relations avec les Communes limitrophes et avec toute celles de la couronne morgienne, voire au-delà.

La Municipalité travaille en étroite collaboration pour atteindre les objectifs fixés pour son mandat dans une bonne ambiance, essentielle à la bonne marche de la Commune.

101 Municipalité et secrétariat municipal

M. Stéphane Porzi occupe la fonction de Syndic depuis le 1^{er} juillet 2021. Il est appuyé par M. Anthony Hennard, vice-syndic, ainsi que M^{mes} Véronique Savioz, Anouk Gäumann et M. Jan von Overbeck, municipaux.

La Municipalité est organisée de la façon suivante:

M. Stéphane Porzi, Syndic	Administration générale, piscine et sociétés locales
M. Anthony Hennard, vice-syndic	Service administratif, finances, écoles et social
M ^{me} Véronique Savioz	Aménagement du territoire, police des constructions et infrastructures
M ^{me} Anouk Gäumann	Domaines, environnement et espaces publics
M. Jan von Overbeck	Bâtiments, infrastructures sportives

La Municipalité s'est réunie à 49 reprises le lundi après-midi, sous la présidence de M. Stéphane Porzi, Syndic, ou de M. Anthony Hennard, vice-syndic. Elle a tenu 47 séances ordinaires et 2 séances d'investissements.

102 Conseil communal

M. Pierre Enderlin occupe la fonction de président du Conseil depuis le 1^{er} juillet 2021. Il est secondé par M. Louis-Claude Pittet, vice-président. Ils sont appuyés par M^{me} Anne Devaux, secrétaire, et M^{me} Lydie Restauri, huissière.

Durant l'année 2022, 15 préavis ont été déposés. L'un d'entre eux n'a pas été accepté et un autre sera voté le 3 mai 2023.

L'ensemble des préavis traités en 2022, détaillés au point 2.7.15 des comptes, totalise 5,7 millions de francs de crédits votés. 9 préavis se sont soldés avec Fr. 523'006 de bonus et 4 avec un dépassement de Fr. 61'696.

104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés

En 2022, la Municipalité a signé les conventions suivantes:

- convention de financement des locaux et de l'équipement mobilier de l'Orientation professionnelle centre OSP Ouest
- convention Région Morges pour le financement des études d'avant-projet routier de la RC1
- convention de subventionnement avec la DGMR pour la participation au financement de l'étude préliminaire de l'aménagement de l'interface de transport de voyageurs de la gare

La Municipalité a aussi signé 2 servitudes en 2022. La première concerne un passage public à pied, pour tous véhicules et canalisations quelconques sur la parcelle n° 554 sise au chemin de la Moraine 29 et 31. La deuxième est un droit de passage public à pied et abribus sur la parcelle n° 1131 sise au chemin de Penguey 1.

105 Registre civique

3'809 électrices et électeurs (3'821 en 2021), dont 913 étrangers (916 en 2021), sont inscrits au registre civique au niveau communal.

5 scrutins se sont déroulés en 2022 (sans changement par rapport à 2021). La participation moyenne s'élève à 43,57% (51,22% en 2021).

En 2022, nous avons contrôlé 599 signatures (400 en 2021) pour des initiatives populaires fédérales ou des référendums. 61 d'entre elles n'étaient pas valables, soit 10,18% (48 en 2021, soit 12%).

108 Administration générale**108.01.04 Achat/vente de terrains**

Conformément au préavis n° 08/03.2002, ainsi qu'à la promesse d'achat et droit de préemption, la Municipalité a procédé à l'acquisition du solde de la parcelle n° 1912, issue du fractionnement de la parcelle n° 317, sise au chemin de Vegney.

Elle a vendu une surface de 1 m² à détacher du domaine public n° 118 à la rue Saint-Prothais.

Elle a vendu la parcelle n° 953, sise au chemin de la Damaz, dont elle était devenue cohéritière avec Pro Senectute, suite au décès de feu Marlies von Schallen.

108.02 Bourgeoisie et naturalisation

En 2022, nous avons reçu 27 dossiers de naturalisation. Le Service administratif a procédé en présentiel à l'établissement de 37 rapports d'enquête, qui concernent en tout 28 adultes et 14 enfants.

7 sessions de tests de connaissances ont pu avoir lieu et aucune audition facultative devant la commission des naturalisations n'a été nécessaire.

L'an dernier, 55 de nos habitants ont obtenu la nationalité suisse, dont 54 personnes avec la bourgeoisie de Saint-Prex.

108.03 Avis officiels (journal La Balise, etc.)

Comme chaque année, le journal communal La Balise a paru 4 fois. Pour des questions de coût, la Municipalité a néanmoins décidé de modifier son format et de changer de papier. Le contenu de base des articles a été conservé. Il est dorénavant agrémenté d'infos pratiques dans les marges.

108.04 Associations et relations extérieures

- L'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises ont pour but de défendre les intérêts des Communes et leur autonomie propre aux valeurs vaudoises. Elles exercent un rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les Communes et aident ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives. Elles participent à des groupes de réflexion ou font connaître leur point de vue dès l'ébauche de certains projets.
- Littoral Parc: Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité et par un membre de la Municipalité à l'assemblée des délégués.

La révision du plan d'affectation cantonal (PAC) Littoral Parc 299 bis suit son cours. Piloté par la Direction générale du territoire et du logement, la procédure est dans la phase de consultation des Communes concernées.

- ARCAM: Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité, mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents groupes de travail.

Cette association est l'une des dix associations économiques du Canton de Vaud. À ce titre, elle assure la promotion économique pour les 56 Communes du district de Morges. La mission de l'association se résume en une seule phrase: faciliter le développement économique et régional d'un territoire qui s'étend du littoral jusqu'au pied du Jura. Grâce à l'ensemble des activités qu'elle mène et des prestations qu'elle délivre, l'ARCAM s'est affirmée comme un interlocuteur clé dans son rôle de plateforme d'échange et dans le développement économique. L'ARCAM est cependant également très active dans les autres secteurs qui participent à l'attractivité et la qualité de vie du district (tourisme, mobilité, développement régional et aménagement du territoire).

M. Olivier Bailly assure la conduite de l'association économique régionale. Il occupe également le poste de délégué à la promotion économique.

Le rapport de gestion de l'ARCAM sera publié en intégralité sur notre site Internet, dès sa publication.

Dans le cadre des SGZA (système de gestion des zones d'activités), la municipale s'est rendue à différentes séances et ateliers. Elle a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de prendre en compte les besoins des entreprises, leur fonctionnement et leur temporalité, avant de finaliser ce système, afin qu'il soit réaliste! Dans le même souci, elle a insisté sur le fait que ce futur système reste suffisamment flexible et rapide. Enfin, la question de la préservation maximum de l'autonomie communale a été soulignée.

- Région Morges: Saint-Prex est représenté par le Syndic au groupe de pilotage (GROPIL) mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents groupes de travail.

L'association Région Morges a été constituée en 2008. Depuis, elle vise la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications du Canton. Aujourd'hui, dix Communes font partie de l'association. Il s'agit de Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz. Région Morges ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel, mais occupe plutôt un rôle de facilitateur.

À l'instar de chaque Municipalité au début de son mandat, l'association Région Morges s'est elle aussi dotée d'un programme de législature. Un document qui liste plusieurs mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Celui-ci a un totem, la transition écologique, qu'elle compte mener à travers les thématiques de l'environnement, de la mobilité et de l'urbanisme.

Le programme s'articule autour de 5 principes qui vont modeler notre territoire de demain:

- Un territoire dynamique et porteur de valeurs écologiques: les agglomérations sont les secteurs permettant le plus facilement d'acquérir des comportements durables grâce à l'efficacité des transports publics et des infrastructures mobilité douce.
 - Un territoire apaisé: réduire ses déplacements quotidiens motorisés. Avoir son lieu de travail, son école, son médecin, ses loisirs et ses commerces un peu plus près de chez soi et/ou bien reliés en transports publics et en mobilité douce, c'est un peu plus de temps pour soi.
 - Un territoire résilient: pour planifier un territoire plus frais en été et une gestion des eaux de pluie permettant à la fois d'absorber le surplus de précipitations et de palier la sécheresse. La végétalisation, les cours d'eau et des sols perméables sont nos plus grands alliés!
 - Un territoire plein de ressources et d'énergie: soleil, géothermie, agriculture, patrimoine arboré et bâti, la région morgienne est dotée d'atouts primordiaux pour une production et consommation durables. Région Morges s'engage donc à promouvoir la production et la consommation d'énergies locales et durables.
 - Un territoire force de propositions: se former, s'informer et informer, engager les bons experts, diffuser la culture de la transition écologique, Région Morges s'engage à trouver et proposer les meilleures solutions en urbanisme, mobilité et environnement pour atteindre ses objectifs!
- Relations inter-municipalités: La Municipalité a répondu favorablement à l'invitation des Autorités de Morges le 1^{er} septembre pour une rencontre des Municipalités du district. Elle a également rencontré les Autorités d'Echichens le 3 octobre, celles de Tolochenaz le 4 octobre et celles d'Etoy, Buchillon et Saint-Prex (EBS) le 17 novembre.

108.05 Promotion de la Commune (tourisme, concours photos)

Le rapport de gestion de Morges Région Tourisme sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

Cette année encore, M. Pierre Corajoud a guidé quatre balades sur le thème des arbres.

Ayant constaté un certain essoufflement, la Municipalité a décidé d'organiser désormais le concours photos tous les deux ans. Il n'y en a donc pas eu en 2022.

108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.)

La sortie des aînés a eu lieu le 31 mai et a réuni près de 300 personnes. La réception des nouveaux habitants a eu lieu le 10 novembre 2022 et le repas des 18 ans le 1^{er} décembre.

10 personnes ont fêté leurs 90 ans en 2022. Seules 5 d'entre elles ont souhaité recevoir la visite d'une délégation municipale.

Nous avons également adressé nos vœux à 41 personnes qui ont eu 80 ans en 2022, 19 qui ont eu 85 ans et 36 autres personnes âgées de 91 ans et plus.

108.07 Transports et communications

Nous poursuivons notre partenariat avec la CGN pour la vente de cartes journalières à l'office du tourisme et au service administratif.

Nous disposons de 5 abonnements de cartes journalières CFF qui sont vendues à nos habitants et à ceux de Lussy-sur-Morges au prix de Fr. 40.00 par billet. Cette formule est appelée à disparaître à fin décembre 2023. La Municipalité a d'ores et déjà décidé d'adhérer à la nouvelle solution proposée par les CFF.

108.08 Personnel communal

Le service des ressources humaines a été séparé du secrétariat municipal en février 2022, suite à la nomination de la nouvelle responsable. Voici quelques éléments que nous pouvons présenter:

- Effectif du personnel:

Etat au 31 décembre et selon la déclaration effectuée à l'Office fédéral de la statistique pour l'année 2022.

	2022	
	NB	EPT
Hommes	39	29.87
Femmes	43	23.12
Total	82	52.99

- Fidélité des collaborateurs soumis au statut du personnel communal:

- 10 ans de services
 - M^{me} Nathalie Bataillard, monitrice d'accueil à la Cabane des Jeunes et responsable de la cantine du Cherrat
 - M^{me} Roxane Métraux, responsable de la Cabane des Jeunes
 - M^{me} Fabienne Cloux, collaboratrice à l'accueil de midi à l'AREMS et à l'APEMS
 - M. Tommaso Melchiorre, chef du service des bâtiments
- 25 ans de services:
 - M. Christophe Cotting, chef du service de l'urbanisme et des infrastructures et de la STEPi

- Absentéisme:

13 accidents sont à relever en 2022 (12 en 2021), dont 9 accidents non professionnels, provoquant 97,5 jours d'incapacité de travail (45,5 en 2021). Les absences liées à la maladie s'élèvent à 698,8 jours (425 en 2021). Globalement, le taux d'absentéisme est de 5,42%, ce qui peut être qualifié de moyen (4,23% en 2021). La moyenne dans les administrations publiques de Suisse romande est de plus de 5% (chiffre 2017 HR Bench).

- Arrivées: 13 personnes ont été engagées en 2022 dont:

- 2 garde-bains et 2 garde-bains auxiliaires
- 2 apprentis ont débuté leur apprentissage en août
- 3 personnes pour les leçons surveillées
- 1 personne au service des finances
- 2 personnes au service de l'urbanisme et des infrastructures
- 1 moniteur à la Cabane des Jeunes

- Départs : 17 personnes ont quitté la Commune en 2022.

- Suppléance à l'encadrement AREMS-APEMS:

Notre structure AREMS-APEMS a accueilli 3 enfants nécessitant un accompagnement spécifique en raison de situation de handicap. Le salaire pour le temps consacré à la suppléance à l'encadrement est pris en charge par le Canton. Toutefois, les frais relatifs à l'administration du personnel restent à la charge de la Commune.

- Stagiaire:

Nous avons accueilli une jeune stagiaire au service de l'urbanisme et des infrastructures du 17 janvier au 31 juillet 2022 pour procéder principalement à des travaux de scannage.

- Journée «Oser tous les métiers» (JOM):

Elle n'a pas eu lieu en 2022.

- Auxiliaire – job d'été:

Nous avons engagé un jeune à la déchèterie du 11 juillet au 11 août.

- Sortie récréative et repas du personnel communal:

En lieu et place d'une sortie, le personnel communal a été convié le vendredi 3 juin pour une grillade au bord du lac, suivie d'un tournoi de pétanque, ainsi qu'à un repas le 9 décembre au Vieux-Moulin. Les retraités étaient également présents à cette occasion.

108.09 Economat, mobilier, information, télécom

Plusieurs demandes nous sont parvenues de membres du Conseil communal durant 2022 sur notre infrastructure informatique. Celle-ci est en continuelle évolution. Fin 2022, nous avons 42 utilisateurs qui utilisent nos serveurs et nos programmes. A cela, il faut ajouter 17 collaborateurs qui ont uniquement une messagerie Outlook.

L'infrastructure IT de la Commune est entièrement virtualisée. Cela veut dire que nous n'avons aucun serveur au sein du bâtiment administratif, ce qui nous évite l'entretien et la mise à jour d'une salle serveur et nous protège également des risques inhérents, tels que feu, inondation, etc. L'hébergement de nos systèmes et de nos données est en Suisse. Les sauvegardes (encryptées) sont stockées en Europe. Nos différents systèmes sont maintenus et mis à jour régulièrement.

A l'administration, nous utilisons des terminaux. Il n'y a donc pas d'ordinateur avec des données stockées en local.

Nous avons fait une revue complète des droits d'accès en 2022. Aucun incident n'est à signaler durant l'année écoulée, nos services ont toujours été disponibles.

108.11 Dons effectués par la Commune

La Municipalité soutient chaque année différentes structures. Au vu du nombre élevé de demandes, elle privilégie les organismes locaux.

108.12 Fondation Irène Leroy

La Commune de Saint-Prex gère l'administration et la comptabilité de cette fondation, qui vient en aide aux plus démunis de manière ponctuelle. Le Conseil de fondation se réunit une fois par année, sous la présidence de M. le Syndic.

IV. Finances

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

L'année 2022 sort enfin d'un COVID long pour hélas replonger aussi tôt dans une crise majeure en lien direct ou indirect avec la guerre en Ukraine. Une importante inflation, des problèmes d'approvisionnement, ainsi que des coûts énergétiques en forte augmentation frappent durement notre population et notre Commune.

L'entier des éléments extraordinaires auxquels nous avons dû faire face se reflète évidemment sous différents comptes dans les états financiers.

Malgré tout, nos finances communales présentent un bouclage de l'exercice 2022 avec une marge d'autofinancement de Fr. 6'927'028. Les revenus enregistrés sont globalement comparables à l'année précédente. On peut cependant noter une diminution de l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation qui reviennent à un niveau antérieur à 2021 compensée par une entrée exceptionnelle de l'impôt sur les donations et successions.

202 Comptabilité générale

Le résultat de l'exercice 2022, après amortissements ordinaires, s'élève à Fr. 4'810'872 d'excédents de revenus par rapport aux dépenses, alors que le budget prévoyait un résultat de Fr. 153'948 (2021: Fr. 6'971'237 d'excédents de revenus par rapport aux dépenses). La marge d'autofinancement de la Commune au 31 décembre 2022 (résultat avant amortissements non financiers et mouvements de réserve) se monte, quant à elle, à Fr. 6'927'028 contre Fr. 2'729'130 au budget et Fr. 9'229'833 au 31 décembre 2021. Par rapport au budget, ce résultat peut être qualifié d'excellent et s'explique en partie par une recette extraordinaire d'impôt sur les successions (+2,5 millions), de recettes supplémentaires sur l'IRF (+1,4 million) et sur l'IBC (+2,4 millions) qui compensent largement les dépenses supplémentaires de la péréquation (facture sociale, péréquation et gendarmerie) de 3,1 millions.

Nous avons procédé au bouclage de treize comptes communaux d'investissements, pour un bonus global de Fr. 461'310. Neuf comptes ont dégagé un bonus total de Fr. 523'006 et quatre comptes ont enregistré un dépassement de Fr. 61'696.

203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition)

Nous constatons une légère hausse des recettes fiscales de Fr. 220'319. Les impôts sur le revenu des personnes physiques se montent à Fr. 14'145'141 et sont en hausse de 8,2% à taux et population égale. L'impôt sur la fortune (Fr. 3'291'926) est semblable à celui de 2021.

Les impôts sur le bénéfice net des personnes morales additionnés à l'impôt sur le capital se montent à Fr. 9'274'934, soit en baisse de 13,2% à taux et population égale. Il est à relever que le budget (Fr. 6'900'000) avait été établi à la suite d'une visite à l'Administration cantonale des impôts (ACI). A l'opposé des impôts des personnes physiques qui sont, sauf exceptions, relativement stables et aisément prévisibles, en ce qui concerne les personnes morales, quelques contribuables influent de manière importante sur les impôts. Nous remarquons que, même en prenant compte des informations à disposition de l'ACI, il est très difficile de prévoir ces rentrées fiscales.

Les charges courantes se montent à Fr. 11'206'989 contre Fr. 11'580'580 au budget et Fr. 10'393'870 pour l'année 2021. Les charges «autorités et personnel» correspondent au budget et sont en augmentation de 5,7% par rapport à l'année 2021. Le nombre d'EPT se monte au 31 décembre 2022 à 52,99 (2021: 52,63). Cette augmentation est expliquée dans la rubrique «108.08 Personnel communal».

Les charges des comptes 31 «Biens, services et marchandises» ont été globalement bien maîtrisées. Elles se montent à Fr. 5'185'589 au 31 décembre 2022 en hausse de Fr. 300'557 par rapport à 2021, mais de 5,5% en-dessous du budget. Après deux années touchées par la pandémie, plusieurs travaux ont pu être réalisés cette année.

Il est encore à signaler qu'entre les deux exercices, le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs officiels (SCRIS) se monte à 5'877 habitants au 31 décembre 2022, en augmentation de 11 personnes.

Les chiffres du SCRIS ne tiennent pas compte de certaines catégories d'habitants, contrairement au service de la population qui prend en compte les catégories «établis» et «en séjour». En outre, ils ne sont pas arrêtés à la même date, ce qui explique la différence avec les indications figurant dans le chapitre VIII.

204 Service financier

204.04 Emprunts

Les emprunts de la Commune ont diminué de 0,35 million de francs en 2022. Les dépenses sur préavis se sont montées à Fr. 1'646'853.

Au 31 décembre 2022, les emprunts totaux se montent à Fr. 61'850'000 contre Fr. 62'200'000 au 31 décembre 2021. La diminution est expliquée par l'amortissement annuel de deux emprunts auprès de PostFinance.

205 Patrimoine et réserves

Nous retrouvons le montant de la succession de feu Marlies von Schallen dans les comptes de la Commune pour Fr. 1'507'400.

206 Assurances

Nous avons renouvelé notre police d'assurance responsabilité civile auprès d'Axa Assurances SA jusqu'au 31 décembre 2024.

Nos véhicules à moteur sont assurés auprès de Zurich Assurances depuis le 1^{er} janvier 2022, pour une durée de trois ans.

Sur recommandation de notre courtier en assurances, nous avons reconduit tacitement pour 2023 les assurances accidents, accidents complémentaire et perte de gain maladie, car les nouvelles conditions de renouvellement étaient moins favorables que les conditions actuelles, au vu de la sinistralité assez importante.

V. Domaines et bâtiments / propriétés communales

La parole à...

- *Anouk Gäumann, municipale*

L'écosystème forestier fait face à de nouveaux défis. En seulement 15 ans, soit un temps très court à l'échelle de vie d'une forêt, les dérèglements climatiques et la crise de la biodiversité se sont accélérés. Certes, la forêt remplit toujours ses fonctions protectrices, sociales et économiques, mais elle doit faire face à de très profonds bouleversements. La DGE a donc élaboré une nouvelle politique forestière (2040) qui succède à celle mise en œuvre depuis 2006.

Pour aller dans le sens du Canton de placer 10% des forêts en réserves, une convention pour la création d'un îlot de sénescence aux sources du Boiron a été signée entre ce dernier, notre Commune qui possède deux parcelles à cet endroit, la Commune de Yens, ainsi que des propriétaires privés.

Un îlot de sénescence est une surface forestière de quelques hectares sur laquelle on renonce à toute exploitation. Les arbres peuvent ainsi y accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à leur décomposition et accueillir de nombreuses espèces animales et végétales.

Le port de Taillecou a fait l'objet, par le passé, de nombreuses investigations et d'importants suivis. Ces mesures faisaient suite à des suspicions de mouvements de l'ouvrage. Depuis 1995, les suivis se sont interrompus. A la suite des hautes eaux exceptionnelles durant l'été 2021, il a été décidé de réaliser quelques investigations sur l'ouvrage. Un rapport d'inspection a été fait en 2022 et a démontré que globalement les structures du port de Taillecou semblent en état satisfaisant. En revanche, il semble apparaître que les mouvements et déformations de l'ouvrage ne sont pas complètement maîtrisés. Malheureusement, la disparition des points de référence et des points de nivellement rend impossible toute interprétation de l'évolution des déformations sur les 27 dernières années, soit entre 1995 et 2022.

Aussi, un nouveau système de repérage des déformations a été posé et une nouvelle « mesure zéro » réalisée. Pour la suite, et compte tenu du fait que cet ouvrage n'a plus été investigué pendant de nombreuses années, un nouveau nivellement complet sera fait en 2024.

- *Jan von Overbeck, municipal*

En plus des activités traditionnelles, le service des bâtiments a eu de nombreuses activités en relation avec la crise énergétique en 2022, ainsi qu'une volonté d'accélérer la transition énergétique, en particulier dans le domaine de l'électricité. Le plan cantonal vaudois des énergies vise une production de 30% d'énergie renouvelable en 2030. Le plan directeur communal des énergies, déposé le 28 septembre au Conseil communal, montre que la Commune de Saint-Prex produit actuellement environ 3% d'énergie renouvelable.

Avec l'acceptation des divers préavis concernant la pose des panneaux solaires, nous arriverons à couvrir environ 15% de la consommation des biens du patrimoine administratif communal, y compris l'éclairage public. Par rapport aux buts fixés pour la Commune, nous sommes en très bonne position. Cependant, le chemin est encore long et coûteux. Sur la base du plan directeur des énergies, déposé le 28 septembre au Conseil communal, nous avons débuté une évaluation des systèmes de chauffage à distance (CAD) et nous avons mené des discussions avec les industries.

Concernant les bâtiments, le préavis n° 08/08.2022, demandant un crédit de Fr. 3'500'000 pour financer la rénovation des bâtiments n°s ECA 258 (Pont-Levis 14) et 259 (Grand-Rue 1), de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre 2022. Les différentes commissions ont demandé un amendement, afin de prévoir un chauffage par pompe à chaleur et augmenter le budget de Fr. 150'000. La mise à l'enquête a été faite et les travaux sont en cours et devraient durer jusqu'en automne 2023.

Pour conclure ce rapport d'activité, nous souhaitons remercier toutes les personnes impliquées dans les nombreuses discussions en rapport avec nos activités, en particulier les commissions ad hoc, la commission des finances et le Conseil communal.

303 Domaines communaux

303.01 Terrains, parcelles communales, étangs

Nous avons signé une convention avec Cellnex pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile, pour le compte de Sunrise, sur la parcelle communale n° 1185 sise au chemin du Glapin.

303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers

Les bûcherons du groupement forestier de Ballens-Mollens ont procédé à une coupe et à une sécurisation de deux arbres déracinés à la plage du Coulet en janvier 2022.

Ils ont réparé le canapé forestier du bois du Cherrat, effectué une analyse tomographique et un toilettage d'un vieux chêne, entretenu le boisé par la coupe de quelques arbres secs, procédé au recépage de noisetiers et entretenu les lisières forestières.

Des soins sylvicoles ont été réalisés dans la jeune forêt au lieu-dit «La Rapaz». 75 ares de jeunes peuplements ont été entretenus. Au même endroit, la Renouée du Japon, néophyte envahissante, a été arrachée et évacuée.

De plus, les prénommés ont procédé à l'entretien du cordon boisé du Vieux-Moulin. Ils ont entrepris une coupe stabilisatrice pour maintenir la structure boisée et ses ouvertures sur le lac. Ils ont également posé une table en bois au port de Taillecou et procédé à l'entretien des plantations au lieu-dit «Les Fontaines».

Les Autorités des Communes membres du groupement forestier de Ballens ont été conviées le samedi 3 septembre à la journée forestière. Après un petit-déjeuner, préparé par les paysannes vaudoises, sous le couvert du collège de Sous-Allens, les quelques 59 adultes et 4 enfants se sont rendus aux lles pour découvrir le Bief et son histoire, avant de retourner sur leurs pas le long de

son parcours et d'arriver au Vieux-Moulin avec les premières gouttes d'un bref orage pour partager un apéritif, puis un repas au Manoir après le retour du soleil.

Des courriers ont été adressés aux propriétaires forestiers longeant le chemin de la Chasse, concernant l'entretien de leur forêt. Les travaux de taille des haies ont été réalisés par une entreprise externe mandatée par la Commune. Nous avons précisé dans les courriers que les prochaines années, ces travaux devront être réalisés par les propriétaires eux-mêmes.

303.03 Vignes, viticulture, cadastre viticole

Suite à des plaintes, un courrier a été adressé à tous les agriculteurs de la Commune en septembre 2022 pour leur rappeler les recommandations de la Direction générale de l'environnement en lien avec les nuisances sonores des appareils d'effarouchement acoustique des oiseaux.

303.04 Jardins communaux

Une commission consultative a été nommée, afin d'aider la Municipalité dans ses réflexions concernant la création de jardins communaux sur les parcelles communales «Sous Crausaz». Deux séances ont eu lieu, une sur site et l'autre à Renens qui regroupe 350 jardins familiaux et potagers urbains. Cela a permis de découvrir une autre gestion de ces jardins.

La Municipalité a décidé de morceler les jardins communaux existants «Sous Vegney» lors de changement de locataire. En effet, certains de ces jardins ont des superficies pouvant atteindre 760 m².

303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet)

63 demandes d'inscription ont été traitées durant l'année 2022 (59 en 2021) pour le port de Taillecou. 5 places ont pu être attribuées en 2022 (3 en 2021).

Au 31 décembre 2022, la liste d'attente contenait 586 inscriptions (523 en 2021).

Pour les places à terre du Coulet, nous avons reçu 5 demandes d'inscription en 2022 (sans changement par rapport à 2021). 1 place a pu être attribuée en 2022 (2 en 2021).

Au 31 décembre 2022, la liste d'attente contenait 23 inscriptions (29 en 2021). Plusieurs inscriptions ont été supprimées, suite au courrier demandant la confirmation d'intérêt.

En outre, en 2022, aucune demande d'inscription n'a été traitée pour les planches à voile du Coulet (aucun changement par rapport à 2021) et aucune place n'a pu être attribuée (sans changement par rapport à 2021).

Durant l'année 2022, un contrôle et une remise en état des 19 amarrages visiteurs du port de Taillecou, ainsi que des chaînes du radeau de la plage, ont été effectués au vu des usures constatées. 15 bouées pour les visiteurs ont également été commandées, afin de parer aux remplacements nécessaires. Au cours de l'automne, un profil de protection a été installé en bout de platelage du ponton visiteurs à l'extérieur du port, afin de protéger les coques de bateaux en cas de contact léger.

Un projet de convention est en cours avec l'Amicale de Voile du Coulet (AVC) pour définir une zone de 20 places existantes qui seront gérées directement par celle-ci.

303.06 Transactions en cours

La Municipalité a eu des contacts avec un particulier qui recherchait un terrain pour implanter une école. La parcelle communale des Vignes lui a été proposée. Après études, il s'est avéré que celle-ci ne correspondait pas suffisamment aux besoins.

Elle a été approchée par la Société de Laiterie qui souhaitait vendre son bâtiment à l'avenue de Taillecou 1. Après discussion avec la commission des finances, une offre a été présentée. Celle-ci n'a pas été retenue par le vendeur qui a obtenu un meilleur prix pour son bien.

Pour répondre à l'intérêt d'une société, la Municipalité a préparé un projet de constitution de droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle communale n° 347. Celui-ci n'a pas abouti, car l'acheteur était pressé par le temps.

304 Locations de salles

La salle de spectacles du Vieux-Moulin a été utilisée quasiment tous les week-ends, sauf pendant les vacances scolaires, pour des activités des sociétés locales (spectacles, concerts, repas de soutien, matchs aux cartes, lotos, etc.), pour des réceptions officielles, mais également pour des soirées privées (principalement des anniversaires et des mariages), les spectacles des écoles et les promotions.

Les salles du 1^{er} étage sont également mises à disposition ou louées à des tiers pour des séminaires, des séances de PPE, des cours divers, des répétitions ou des réunions des sociétés locales.

305 Bâtiments communaux

Pré 5, Perdttemps 1, Vieux-Collège 3, Pont-Levis 11, Pont-Levis 14, Grand-Rue 1 et caveau des vigneron, Couvaloup 5 et Tour de l'Horloge, Epondaz 1, 3, 5 et 7, Lussy 3, Cheminet 6A et B et 8, Vergognausaz 45 et 47, sauvetage

Notre parc immobilier est de 154 appartements en location, 146 places de parc, 12 places visiteurs, 8 garages, 16 locaux commerciaux, ce qui correspond à ce jour à 327 locataires.

Au niveau des appartements, nous avons enregistré 16 changements de locataires (taux de rotation d'environ 10%), soit:

- Lussy 3: 1 studio
- Epondaz 1: 1 studio
- Epondaz 3: 1 studio
- Epondaz 5: 2 studios, 1 appartement de 2,5 pièces, 1 appartement de 3,5 pièces
- Epondaz 7: 1 appartement de 2,5 pièces
- Pré 5: 3 appartements de 2 pièces
- Pont-Levis 11: 1 appartement de 4,5 pièces
- Cheminet 6B: 1 appartement de 3,5 pièces
- Grand-Rue 1: 1 appartement de 4 pièces
- Vieux-Collège 11: 1 appartement de 2 pièces
- Perdttemps 1: 1 local

Nous avons environ 174 personnes inscrites sur notre liste d'attente, tous types de logements confondus.

Voici quelques exemples de travaux que nous avons entrepris en 2022:

- Mise à neuf de la chaudière et de la régulation de l'immeuble Perdtemps 1
- Changement d'une colonne de chute et d'un ascenseur à la route de Lussy 3
- Remise à niveau de 21 logements lors du changement de locataire

Nous avons encore réalisé quelques travaux de remise en état à l'Auberge de l'Union, pour finaliser les travaux suite au changement de gérant qui a eu lieu au mois de juin 2021. Nous avons fini de rafraîchir l'ensemble des peintures, changé le lave-vaisselle à capot, ainsi que le système de refroidissement des frigos et la pompe de relevage.

Pour terminer, nous avons révisé les valeurs d'assurance ECA de tout le parc immobilier communal.

306 Bâtiments publics

Edicules publics, administration, déchèterie et locaux de voirie, centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, locaux de l'UAPE à Sous-Allens, kiosque du Chauchy, écoles du Chauchy, de Sous-Allens y compris AREMS, et du Cherrat, églises romane et catholique

Le kiosque du Chauchy a été loué à M. Paolo Gervasi pour la vente de boissons et de glaces à l'emporter pour une location saisonnière de mars à octobre. Cette location se renouvelle d'année en année.

La Cabane Chapuisat a été louée à trois pêcheurs, MM. Torrent, Taulant et Bolomey, pour la vente de poisson. Cette location se renouvelle également d'année en année.

La Municipalité a reconduit le bail de M. Steve Tavolini, dès le 1^{er} juin pour une durée de 5 ans, pour ce qui est de la Cabane bleue située à l'entrée du port qu'il utilise pour ses cours de bateaux école.

Voici quelques exemples de travaux que nous avons entrepris en 2022:

- Aménagement d'un bureau pour la responsable des ressources humaines dans le bâtiment administratif
- Aménagement d'un nouveau bureau à l'AREMS
- Révision des orgues du temple et de l'église catholique

Le préavis n° 04/05.2022 demandant un crédit de Fr. 60'300 pour financer l'agrandissement de l'UAPE du Chauchy a été accepté par le Conseil communal le 22 juin 2022. L'augmentation du nombre de places d'accueil (12, plus 12 de réserve) permet de prendre en charge davantage d'enfants saint-preyards. Les travaux ont été effectués durant l'été 2022.

307 Installations sportives

307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin

Comme chaque année, l'entreprise TerraSport a procédé à l'entretien des terrains de football du Vieux-Moulin.

307.02 Centre sportif de Marcy

Malgré un entretien permanent par les services communaux et les entreprises externes, il devient de plus en plus difficile de garantir une bonne qualité des terrains. On note également que le terrain synthétique devra être changé dans les deux prochaines années.

Nous avons rencontré des problèmes de légionnelles au Centre sportif de Marcy en raison de la faible utilisation des douches durant le COVID. Nous avons entrepris des travaux pour résoudre ce problème.

307.05 Plongeoir du Chauchy

Pour exécuter les travaux de réfection du plongeoir tout en limitant leur impact environnemental, il a été décidé de le descendre du socle en béton dans lequel il avait été coulé et de le transporter sur une barge jusqu'à Villeneuve pour y être remis en état dans une halle. La structure de son assise a été modifiée. Un caisson métallique a été fabriqué sur sa partie basse, afin de pouvoir le lester et augmenter sa stabilité. A son retour, il a été installé au même endroit et mis à niveau avec 4 pieds réglables. Une injection de coulis de ciment a été réalisée sous l'embase, afin d'obtenir une assise convenable, ainsi que dans le caisson métallique, pour le lester.

307.07 Stand de tir

Une convention avec les sociétés de tir d'Etoy et de Saint-Prex est toujours en préparation. Les restrictions sanitaires n'ont pas permis d'avancer.

307.08 Piscine communale

La piscine a pu rester ouverte de manière restreinte jusqu'au 17 février 2022 en raison du COVID. Nous avons fermé du 9 juillet au 21 août pour la vidange et la fermeture estivale et du 24 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 inclus pour les fêtes de fin d'année.

Les nouveaux horaires ont été mis en place à la réouverture le 22 août. La piscine est désormais fermée en semaine de 13h45 à 14h45 et de 12h30 à 14h30 le weekend.

Nous avons vendu 11'919 entrées individuelles (9'718 adultes et 2'201 enfants), 1'020 cartes de 11 entrées (914 adultes et 106 enfants) et 156 abonnements annuels (146 adultes et 10 enfants) et 66 abonnements mensuels.

Nous avons mis en place de nouveaux abonnements en septembre 2022 pour doper notre offre avec des formules plus courtes et moins engageantes. Nous avons vendu 34 abonnements liberté indigène, dont 26 en promotion, et 32 abonnements liberté standard, dont 28 en promotion.

Au niveau des cours de natation, nous avons enregistré 301 réservations.

Pour dynamiser les weekends, nous avons mis en place un espace ludique aménagé avec des bouées et des tapis tous les samedis et les dimanches entre 14h30 et 16h30. Pour des questions de sécurité, cet espace est réservé aux enfants entre 8 et 14 ans qui savent nager 25 mètres et tenir 10 secondes en immersion.

Face à l'inflation des coûts de l'énergie, nous avons pris différentes mesures dont une baisse de la température de l'eau des bassins de 1° C, la mise en place de limiteur de température dans les douches, une diminution de la fréquence de nettoyage des filtres et une extinction de l'éclairage en journée, lorsque la luminosité le permet.

307.09 Skatepark

Le préavis pour financer l'aménagement d'un skatepark au Vieux-Moulin a été accepté à une très large majorité au Conseil, signe évident d'un soutien aux jeunes qui souhaitent son retour et qui se sont investis activement dans ce projet. Les travaux débuteront au printemps 2023.

VI. Travaux publics, environnement, police des constructions

La parole à...

- *Véronique Savioz, municipale*

La priorité a été mise dans la préparation et finalisation des dossiers d'urbanisme dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal. Nous avons ainsi pu soumettre au Canton, pour examen préalable, plusieurs plans d'affectation (PA), à savoir «Le Motty», «En Fraid'Aigue» et «Rives Sud». Une soirée d'information à la population a été organisée durant le mois de novembre concernant le PA «Le Motty». Pour le PA «Le Signal», nous avons participé à une soirée de rencontre, au mois de décembre, avec les voisins directs sous forme d'atelier participatif, concernant des parcelles de Vetropack; le dossier a été ensuite transmis au Canton pour examen préliminaire. Le travail fut soutenu et constructif!

Nous avons également poursuivi le travail concernant l'amélioration du réseau de mobilité. Le but est toujours le même: favoriser une meilleure cohabitation entre la mobilité douce et la circulation routière. Les projets de la requalification de la RC1 et la Voie verte ont avancé, quand bien même ce travail passe par un long processus complexe, nécessitant une double articulation, intercommunale et cantonale.

Au niveau de la police des constructions, les travaux de rénovation ou de transformation, ainsi que les constructions au sein de notre Commune, se sont effectués à une fréquence soutenue fort heureusement. Nous tenons à remercier l'équipe, en grande partie nouvelle, qui a pu faire face tout en étant dans une période de grands changements, compte tenu des départs de la secrétaire, ainsi que du chef de service.

Au niveau de la STEPi, la charge de travail est importante. Les collaborateurs s'attèlent à garantir un bon traitement des eaux usées, malgré le fait que la capacité hydraulique de notre STEPi arrive à ses limites. En effet, le nombre d'habitants et d'entreprises augmente, du coup, l'eau usée arrivant à la STEPi aussi, alors que sa capacité hydraulique reste inchangée. Malgré cela, les résultats des analyses des eaux, faites à l'entrée et à la sortie de la STEPi, démontrent le respect des normes la plupart du temps, ce qui nous tient à cœur.

Nous savons que la qualité des eaux usées acheminées à la STEPi influence fortement ces résultats, d'où le travail soutenu de la Commune pour la mise en séparatif des eaux claires et usées. Nos collaborateurs continuent d'assumer une bonne partie des travaux d'entretien et nous les remercions. Compte tenu du projet de STEP régionale, nous maintenons la politique de faire les travaux importants et coûteux en ce moment, dans la mesure du possible, afin de les rentabiliser.

- *Anouk Gäumann, municipale*

Le service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) couvre des domaines divers et variés. Il assure la propreté urbaine, la gestion des déchets et de la déchèterie, ainsi que les inhumations. Il entretient les espaces verts, les massifs floraux, les terrains de sports, les places de jeux, les plages, les trottoirs, les routes et les sentiers pédestres, l'éclairage public et le cimetière.

Cette année, l'accent a été mis sur une mesure cantonale favorisant la biodiversité, à savoir l'arrachage des lauriers et la plantation d'essences indigènes et/ou supportant les changements climatiques. La Commune souhaite être exemplaire avant de proposer aux privés d'adapter leurs plantations, spécifiquement lors de nouvelles constructions.

L'exploitation de la déchèterie a trouvé son rythme de croisière durant cette année dans sa formule provisoire en attendant les travaux de reconstruction qui débiteront vraisemblablement à l'automne 2023, en fonction de l'adoption du préavis par le Conseil communal.

La Commune a participé à deux journées d'actions pour lutter contre les décharges sauvages de déchets sur le domaine public. Il s'agit de la journée «coup de balai» en mars avec la collaboration de plus de 370 élèves de la 1P à la 6P et de la journée «Clean up day» en septembre où la population a également été conviée. Ces actions seront reconduites ces prochaines années.

401 Urbanisme, architecture

L'Urbanisme et l'architecture sont pris en charge par le Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI).

En ce qui concerne les aspects urbanistiques, plusieurs plans d'affectation (PA) sont en cours de traitement.

Il s'agit des plans suivants:

- Le PA «Le Motty», en cours depuis 2019 et situé sur la parcelle n° 134, vise à permettre le développement d'une résidence hôtelière de courts, moyens et longs séjours avec services, notamment à destination des seniors. La maison de maître existante est maintenue (rénovation et transformation) et un parc arborisé est aménagé en pente en direction du lac. Ce dossier est en cours d'analyse auprès du Canton. L'enquête publique est terminée et le traitement des oppositions est en cours.
- Le PA «Gare Sud», dont les premières réflexions datent de 2016, est directement lié à un projet de construction en cours de développement et dont le périmètre de construction n'est pas encore défini. Par conséquent, ce plan d'affectation reste en suspens, tout comme l'étude de l'interface de la gare, qui dépend de ce dossier.

- Le PA «En Fraid'Aigue», en cours depuis 2019, comprend la vingtaine de parcelles situées entre le lac et la route cantonale à l'entrée Est de la Commune et vise à procéder au redimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors centre de la Commune tout en protégeant les rives du lac. Ce dossier est en cours d'examen préalable au Canton depuis juillet 2022. Son enquête publique est prévue courant 2023, conjointement au PA «Rives Sud» et à la MPGA «Aux Saugettes et En Marcy» conformément à la demande du Canton.
- Le PA «Rives Sud», en cours depuis 2020, comprend les parcelles riveraines du lac localisées à l'extrémité Ouest de la Commune, en dehors du périmètre du centre. Il comprend les secteurs résidentiels d'En Riau, En Senaugin et En Coulet. Il a pour objectif de contribuer au redimensionnement communal et de permettre le réaménagement du secteur En Coulet (plage, port, activités nautiques, etc.). Ce dossier a fait l'objet d'un examen préalable du Canton entre juillet 2022 et janvier 2023, conjointement au PA «En Fraid'Aigue». À la suite des demandes cantonales, le dossier sera adapté au courant de ce printemps. Son enquête publique est prévue courant 2023, conjointement au PA «En Fraid'Aigue» et à la MPGA «Aux Saugettes et En Marcy».
- Le dossier de modification du plan général d'affectation (MPGA) «Aux Saugettes et En Marcy», en cours depuis 2019, a pour objectif de participer au redimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors périmètre de centre située sur la partie haute de la Commune. Le dossier est actuellement en stand-by. Conformément à la demande cantonale, il sera déposé à l'enquête publique simultanément aux dossiers de PA «En Fraid'Aigue» et «Rives Sud», vraisemblablement d'ici l'été 2023.
- Le PA «Le Signal», comprenant les parcelles n^{os} 493, 707, 711 et 772, propriétés de Vetropack, a été envoyé au Canton le 22 décembre 2022 pour examen préliminaire. Il vise à développer un programme résidentiel sur un des secteurs stratégiques de développement localisé à l'intérieur du périmètre de centre de la Commune.

Par ailleurs, la prolongation de la zone réservée a été mise à l'enquête publique du 14 janvier au 13 février 2023. Cette procédure a suscité une opposition qui est en cours de traitement.

A noter qu'une étude de faisabilité est aujourd'hui en cours sur la parcelle n° 1907 dans le secteur de Sous-Allens. Cette étude vise à tester différents types de programmes et d'implantation sur ce site stratégique non bâti de la Commune.

401.01 Plans cantonaux

L'adaptation du PAC 299 bis de Littoral Parc est dans la phase de consultation des Communes concernées. Elle est coordonnée par la Direction générale du territoire et du logement. Le dossier suit son cours.

401.03 Plans communaux

La révision formelle du plan d'affectation communal (PACom) – anciennement PGA – sera envisagée, quant à elle, une fois les dossiers de PA «En Fraid'Aigue», «Rives Sud» et la MPGA «Aux Saugettes et En Marcy», en lien avec le redimensionnement communal, suffisamment avancés (second semestre 2023).

401.04 Police des constructions

La police des constructions est prise en charge par le SUI.

Durant l'année 2022, le SUI a traité les dossiers suivants:

- 45 nouveaux dossiers d'enquête publique (43 en 2021);
- 133 dossiers sans enquête publique (135 en 2021);
- 19 dossiers d'abattage (24 en 2021);
- 9 dossiers communaux (16 en 2021);
- 47 permis de fouille (16 en 2021);
- 70 demandes d'usage du domaine public (25 en 2021);
- 11 dossiers de révision de citernes (13 en 2021);
- 28 avis de nettoyage d'installations particulières (27 en 2021).

A noter qu'en plus de l'urbanisme et de la police des constructions, le SUI s'occupe également de l'évacuation des eaux claires et usées, de divers projets communaux, de la station d'épuration intercommunale (STEPi), des demandes de pose d'enseignes, de la gestion du cadastre et de GeoConcept (géolocalisation), du site internet, du Bureau de prévention des accidents (BPA), ainsi que l'administration des ports.

L'organe de soutien du SUI est la commission consultative d'urbanisme (CCU) qui a siégé à 12 reprises (14 en 2021). Elle a rédigé 26 rapports à l'intention de la Municipalité (34 en 2021).

404.04.01 Autorisations abattages d'arbres

Durant l'année 2022, le SUI, en collaboration avec le SEEP, a traité 19 dossiers d'abattage (24 en 2021).

404.04.02 Autorisations d'aliénation d'appartements loués

Le secrétariat municipal a traité 4 demandes d'alinéation d'appartements loués en 2022 (un de moins qu'en 2021).

Elle a également examiné 7 demandes de préemption.

404.04.07 Office intercommunal de la police des constructions

En 2022, le SUI a traité les dossiers suivants pour le bureau intercommunal:

- Commune de Lully: 22 dossiers (15 en 2021);
- Commune de Villars-sous-Yens: 8 dossiers (3 en 2021);
- Commune de Yens: 6 dossiers (2 en 2021);
- Commune d'Echichens: 57 dossiers (48 en 2021).

Les heures suivantes ont été facturées pour 2022:

- Commune de Lully: 23h00 (41h30 en 2021);
- Commune de Villars-sous-Yens: 14h75 (11h45 en 2021);
- Commune de Yens: 6h00 (13h45 en 2021);
- Commune d'Echichens: 122h00 (177h30 en 2021).

En fonction de l'avancement de ces dossiers, Fr. 22'812.50 ont pu être facturés (Fr. 31'707.20 en 2021). La facturation se fait à la fin de chaque semestre (montant encore à facturer des dossiers ouverts: Fr. 7'795.00, contre Fr. 0.00 en 2021).

401.05 Protection de l'environnement, nature

La Charte des Jardins a pour but de promouvoir les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité. Le 24 avril 2022, la Municipalité, en collaboration avec Région Morges, a organisé un stand d'information et de distribution de plantes indigènes au P'tit Marché. Cette action a permis de fidéliser les personnes déjà inscrites depuis 2020, mais aussi d'acquérir de nouveaux adhérents à cette charte.

La Municipalité a fait la demande et a bénéficié d'une subvention cantonale, afin d'enlever toutes les haies de laurelles sur l'espace public. C'est un peu plus de 260 mètres de laurelles qui seront arrachées entre 2022 et 2023. De nouvelles espèces indigènes favorisant la biodiversité seront plantées.

En septembre 2022, nous avons procédé avec Région Morges et la Maison de la Rivière à un premier bilan de sites pilotes choisis pour un plan d'entretien différencié. Une liste de recommandations et d'améliorations par site a été créée. Elle permettra au service de procéder à des ajustements ou prendre en compte des stratégies d'entretien différentes selon les sites.

401.06 Monument historiques, protection du patrimoine, archéologie

En coordination avec le Canton de Vaud, la Commune de Saint-Prex a planifié les travaux de révision du recensement architectural de l'ensemble du territoire communal. Deux historiens ont été mandatés par le Canton et par la Commune pour effectuer ces travaux. Ils effectueront des relevés photographiques sur place, demandant ponctuellement l'accès aux propriétés invisibles du domaine public. Ils effectueront des recherches aux archives cantonales et communales. Leur travail se déroulera jusqu'en 2025. Plusieurs séances d'information seront prévues, afin d'informer les habitants du déroulement de ces travaux. Les premières présentations en lien avec la promotion de la révision du recensement architectural sont liées à la manifestation de célébration des 50 ans du prix Henry-Louis Wakker (le 25 juin 2023).

401.07 Surveillance des chantiers

Le bureau Masotti, mandaté par la Municipalité pour la surveillance des chantiers, a consacré 97h00 en 2022 (94h15 en 2021) à cette tâche.

402 Routes, voiries

402.01 Routes nationales et cantonales

Le plan directeur des routes, élaboré en 2021, a été présenté au Conseil communal par son concepteur, le bureau JMJ. Ce document est un outil de planification pour la Municipalité et permet de programmer les travaux en connaissance de cause.

402.02 Routes et chemins communaux

Divers chantiers ont été réalisés par le SEEP ou des entreprises de la région, notamment:

- Réfection et remise en état de bordures et de pavés à la Place d'Armes
- Création d'un parc pour vélos au port
- Réfection du chemin du Coulet
- Entretien préventif des routes
- Vidange et pompage des sacs de routes
- Changement et renforcement des grilles de routes

402.05 Parkings, abribus

Nous avons entrepris une procédure pour légaliser le stationnement de deux-roues (vélos et motos) à l'avenue de Taillecou, en dessus du restaurant du même nom, ainsi que dans la cour du Chauchy, contre l'ancien local des pompiers, actuellement occupé par le club de plongée Immersion.

Nous avons signé une convention avec les CFF pour que les deux P+R (Gare et Glapin) soient référencés sur leur application P+Rail qui permet aux usagers de s'acquitter de la taxe de stationnement sans argent liquide.

402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal

Le SEEP a fait l'acquisition d'une tondeuse Husqvarna d'occasion et d'un scarificateur pour compléter le parc machines des espaces verts. Une petite saleuse a également été achetée pour équiper le pick-up et ainsi compléter l'équipement du service hivernal.

403 Cimetière, parcs et promenades

403.01 Cimetière (entretien)

Une désaffectation partielle du cimetière a eu lieu en mars 2022. Celle-ci a concerné la partie des tombes d'inhumation situées à gauche en entrant dans le cimetière, partie du haut. 34 tombes d'inhumation ont été enlevées. Il y avait également 37 urnes cinéraires placées dans certaines de ces tombes. Pour rappel, dans notre cimetière, il est accepté que des urnes cinéraires puissent être mises dans les tombes d'inhumation dans le cadre familial. L'autre partie du cimetière concernée par cette désaffectation est celle sous l'église, dans la zone réservée aux urnes cinéraires. Les quatre premières lignes depuis le haut ont été enlevées, soit un total de 34 tombes pour 57 urnes. Là également, il est admis que plusieurs urnes de la même famille soient placées dans une même tombe.

Les familles pour lesquelles l'administration communale avait les coordonnées ont été contactées. Des avis dans la Feuille des Avis Officiels, dans les journaux locaux, dans La Balise, dans notre tout-ménage, aux piliers publics et sur le site internet de la Commune ont été diffusés six mois avant le commencement des travaux. Les familles qui se sont manifestées ont pu récupérer les urnes encore en état, ainsi que les monuments et/ou cadres des tombes. Les cendres des urnes non réclamées ont été mises dans le jardin du souvenir. Pour les corps, ceux-ci restent en terre à l'exception d'un corps dont la famille a demandé l'exhumation. Celle-ci a été faite selon les règles en vigueur avec autorisation du Canton.

403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain

Afin de réduire le temps d'arrosage et de limiter l'usage de véhicules thermiques, nous avons procédé à l'installation de quatre systèmes d'arrosage automatique sur des massifs floraux situés au chemin des Colombettes, au chemin du Coteau et au port de Taillecou (2 massifs). D'autres massifs seront équipés en 2023.

Après la rénovation de la structure en 2021, un voilage sur la place de jeux de Sous-Allens a été installé. Par ailleurs, un entretien régulier des diverses zones de détente a été fait.

De nouvelles corbeilles de rue ont été installées dans le Bourg. Le déploiement progressif des nouveaux modèles se poursuivra début 2023 sur le quai du Suchet et le port de Taillecou.

À l'été, les totems de tri ont retrouvé leur place sur les plages de la Commune. La possibilité de trier le verre a été ajoutée aux structures existantes. Nous avons collecté 1'408 kg de verre, 45 sacs d'alu (105 kg) et 48 sacs de PET (102 kg).

Les transats aux couleurs de la Commune ont à nouveau été mis à disposition sur la Place d'Armes, mais également au Chauchy, pour le plus grand plaisir des usagers.

403.03 Code rural et foncier

Comme chaque année, le secrétariat municipal a écrit de nombreux courriers à des propriétaires pour leur rappeler qu'ils doivent tailler leur haie, afin de ne pas gêner le passage des piétons et automobilistes.

404 Déchets et ordures ménagères

404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets

Le nouveau contrat pour la gestion des déchets de la Commune est entré en vigueur pour les cinq prochaines années. L'entreprise Henny Transports nous apporte de bonnes solutions sur la problématique de gestion et de transport des déchets. Cette dernière ayant été en partie rachetée par le groupe RETRIPA, cela nous permet de bénéficier de solutions d'élimination et de revalorisation à de meilleurs coûts.

Afin de répondre à la demande des usagers de la plage du Coulet, deux cuves pour la récupération du verre ont été installées en bordure de route sur des emplacements déjà existants. Ces deux cuves proviennent du port de Taillecou où elles ont été enlevées et remplacées par une place de stationnement pour vélos.

La Municipalité a décidé de baisser la taxe déchets, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Ainsi, en 2022, la taxe individuelle est passée de Fr 108.00 à Fr. 90.00 et celle des entreprises de Fr. 180.00 à Fr. 165.00.

404.02 Gestion régionale (Valorsa)

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets, puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le bois ou le verre.

Son autre rôle est d'accueillir les déchets carnés de l'Ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2022, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est également venue collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de Fr. 360.00 par tonne.

Lors de l'opération «coup de balai» qui a eu lieu le 25 mars 2022, les élèves de Saint-Prex enclassés de la 1P à la 6P ont ramassé 89 kg de déchets.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du Canton, validant la population des Communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Commune détient dorénavant 54 actions de Fr. 800.00 et 60 actions de Fr. 2'400.00 sur un capital-actions de Fr. 6'800'000 entièrement libéré.

2022	en tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	25'042	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'166	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'710	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'024	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
Verre	4'263	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	320	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	233	CRIDEC	Traitement physico chimique/ incinération
Déchets carnés	932.5	GZM	Energie

404.03 Conteneurs enterrés

13 bornes de collecte usagées ont été changées en 2022. Elles ont été modifiées avec de nouvelles cuves équipées du système Kinshofer-Sub-Vil.

Ce système permet une prise en charge plus sécurisée, réduit la manutention lors des vidanges et permet de faire des économies d'entretien.

Le montant de cette opération a été prélevé sur le solde du préavis n° 06/06.2007 qui est ainsi bouclé.

405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi

405.01 Egouts et collecteurs, PGEE

Les travaux d'entretien du réseau d'assainissement communal, effectués grâce au crédit cadre voté en 2018 (préavis n° 09/12.2018), arrivent à leur terme. Seuls quelques secteurs restent encore à assainir. Ce crédit couvre l'inspection et l'assainissement des canalisations existantes. En revanche, les remplacements des conduites et la mise en séparatif sont encore en cours d'étude.

405.02 STEPi, boues, etc.

Plusieurs travaux ont été entrepris pendant l'année 2022, notamment:

- les travaux de remplacement du couplage chaleur-force (CCF) sont terminés. L'installation répond parfaitement aux besoins de l'exploitation;
- l'analyse des mesures à prendre en cas de blackout électrique a été donnée dans le but de définir les besoins de la STEPi pour assurer son fonctionnement, tant en cas de diminution de la consommation qu'en cas d'une coupure totale;
- la mise en place d'un nouveau dégrilleur est en fonction depuis mars 2022. Il donne entière satisfaction par une meilleure qualité de dégrillage. Son installation a nécessité des adaptations du canal d'entrée. Des améliorations électriques et des réparations sur les conduites d'eau ont été entreprises durant cette intervention;
- le remplacement des automates de la centrifugeuse, des lits fluidisés, ainsi que le principal de la station ont été remplacés. Les nouvelles options de réglages vont permettre d'affiner les paramètres de la recirculation des bassins, l'extraction des boues, ainsi que des économies d'électricité des soufflantes (jour/nuit, démarrage, besoin en oxygène, etc.).

Du point de vue de la problématique du traitement des odeurs, un état des lieux a été fait et plusieurs pistes de solutions ont été analysées et partiellement mise en œuvre. Il s'agit notamment :

- du changement de plusieurs éléments du biofiltre de la ventilation mécanique de manière à assurer une bonne filtration de l'air vicié;
- de l'établissement d'une liste de recommandations préliminaires à entreprendre avant de confirmer l'installation de conduits et de ventilateurs supplémentaires;
- de l'analyse de la solution de traitement des odeurs de la STEP de Sion, ainsi que de l'entreprise Aleph-Insight SA. Le procédé proposé pourrait donner satisfaction pour filtrer l'air du local de la benne à boues, ainsi que celui du sas d'entrée où sont présents les conteneurs à déchets du pré-traitement. Ce nouveau procédé fera certainement l'objet d'un test in situ après avoir accompli les recommandations préliminaires.

Du point de vue de l'exploitation de la STEPi, de la manutention des machines et du bâtiment, plusieurs travaux ont été réalisés en 2022. Notamment, l'arrivée de pollutions (graisse floculée) a été maîtrisée; le pont racleur (n° 1), le compresseur à gaz et la centrifugeuse ont été révisés; les disques du bassin biologique, les tôles batardeaux du bassin clarificateur et le tuyau d'arrivée d'eau ont été remplacés; des batardeaux ont été fabriqués pour les exutoires.

La prévention et la communication au sein de la STEPi ont été également particulièrement soignées en 2022. Cette année, les exploitants ont accueilli trois classes des écoles de Saint-Prex, le Conseil communal et un étudiant en maturité professionnelle de l'école Agrologie de Marcelin pour son travail interdisciplinaire de fin d'année.

406 Cours d'eau et Maison de la Rivière

406.02 Boiron

La Maison de la Rivière a initié un projet auquel la Commune de Saint-Prex a adhéré. Il s'agit du Conseil du Boiron.

Ce dernier est composé d'autorités du Canton et de Communes du bassin versant. Son objectif est de mener une politique environnementale concertée, en créant un espace d'échange et de coordination d'actions à mener sur le territoire de ce bassin et en s'appuyant sur une équipe de projet capable de mener les études et de rechercher les aides financières.

406.03 Canal du Bief et Société d'irrigation

La Maison de la Rivière s'est intéressée à l'histoire de notre Bief dont la création est antérieure à la naissance du bourg. Des échanges ont pu avoir lieu avec des Saint-Preyards, gardiens de cette histoire, dans l'objectif d'en conserver une trace écrite. Une simulation du Bief de Saint-Prex est d'ailleurs à découvrir à l'entrée de la Maison de la Rivière.

406.04 Chenaux

Avec la Commune de Buchillon et le Canton, la Commune de Saint-Prex a décidé de relancer le projet de renaturation du ruisseau des Chenaux initié en 2012, afin d'éviter l'affaissement de ses berges, résoudre les dangers de crue, sans parler du bienfait que cela apportera à la biodiversité.

406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages

Nous basant sur les échantillons analysés, nous pouvons confirmer que, comme les années précédentes, toutes les plages étaient propices à la baignade avec une bonne qualité biologique de l'eau pendant toute la saison 2022.

Les bouées pour délimiter les zones de baignades ont été mises en place à mi-mai puis enlevées en fin de la saison.

Concernant la faucardeuse, deux périodes de fauches sont, en principe, prévues pour Saint-Prex, en juillet et août. Cependant, un seul passage a pu être réalisé en 2022, en raison du déplacement naturel des zones de plantes. La machine devant suivre scrupuleusement les coordonnées GPS fournies par le Canton, il n'a pas été possible de faire un passage plus près des rives. Une discussion sur le déplacement des zones aura lieu lors de la prochaine séance de coordination avec l'ERM.

406.06 Maison de la Rivière

La Maison de la Rivière organise régulièrement des expositions temporaires. Elle a aussi mis en place un festival du Film vert en mars 2022 qui a rencontré un beau succès. Les 9 projections ont été suivies par environ 250 spectateurs. La Municipalité a soutenu financièrement cet événement.

VII. Formation, jeunesse, culture, églises

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

L'année 2022 marque la sortie de la pandémie. Quelques camps, courses d'école ont encore dû être annulés ou adaptés en début d'année. La cérémonie des promotions, ainsi que le repas des enseignants, ont enfin pu se dérouler comme usuellement.

Les cours de natation scolaires ont également pu reprendre courant de l'année 2022.

La capacité d'accueil parascolaire du Cerf-Volant des 1-4P au Chauchy a été augmentée de 12 places afin d'atteindre 36 places.

Nous avons pu également ouvrir les mercredis après-midi l'accueil des élèves de 5-8P dans le cadre de l'APEMS, dès la rentrée d'août 2022.

Notre structure de Sous-Allens, répond à toutes les demandes.

Nous n'avons pas de liste d'attente concernant les élèves de 5P à 8P.

Un nouveau système de gestion informatique (MaCantine) a été mis en place pour la réservation et le paiement des repas des élèves 9-11P du collège du Cherrat.

501 Autorités scolaires, y compris Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

Saint-Prex est représenté par deux municipaux au CODIR de l'ASISE et par deux autres au Conseil intercommunal. Les comptes sont tenus par la Commune.

502 Etablissements d'enseignement**502.01 Groupement primaire (Saint-Prex)**

482 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2022 dans les établissements primaires (1P à 8P) (513 en 2021).

502.02 Groupement secondaire

332 élèves sont enclassés en secondaire à Saint-Prex (9S à 11S) (325 en 2021).

502.03 Dérogations d'enclassement

Un élève du groupement scolaire a une demande de dérogation d'enclassement et quatre élèves domiciliés dans d'autres Communes sont enclassés dans notre groupement scolaire.

502.04 Ecoles privées ou autres

114 élèves sont enclassés en privé et 36 élèves sont enclassés ailleurs (à domicile, en institution ou hors Vaud), soit 150 élèves au total.

503 Para-scolaire**503.01 Service médical et dentaire**

Le Dr Pierre-Henri Leresche a cessé son activité de médecin-scolaire à fin juillet 2021. La Dresse Marie-Louise Hale a repris cette fonction.

Les prestations de dentiste scolaire sont servies par la Dresse Nadia Jugand.

503.03 Orientation professionnelle

Le centre de Morges de la région Ouest accueille, entre autres, les habitants de Saint-Prex. Cette structure est financée sur une contribution des Communes calculée en fonction du nombre d'habitants.

Les offices d'orientation professionnelle offrent désormais également des prestations pour les adultes de plus de 40 ans ne bénéficiant pas d'une prestation de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité ou de l'assurance sociale.

503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS, APEMS

Le portail MaCantine a été mis en place dès la rentrée d'août 2022 dans la structure des 9-11P. Ainsi, le système des bons papiers pour le paiement des repas a pu être supprimé et ce, pour la plus grande satisfaction de tous les utilisateurs. Toutes nos structures communales d'accueil de jour disposent désormais de ce service, qui permet aux parents d'inscrire, d'excuser et de commander les repas de leurs enfants via cette application.

A fin novembre 2022, le responsable de l'AREMS/APEMS a annoncé sa démission pour fin février 2023. Sa remplaçante est entrée en fonction le 1^{er} mars 2023.

503.05 Devoirs surveillés

Six surveillantes ont mis un terme à leur activité.

Pour les 3-6P, les enseignantes évaluent le besoin avéré de leurs élèves les deux premières semaines de la rentrée et proposent ensuite aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) si besoin. Ces devoirs ont lieu trois jours par semaine, généralement dans la classe des élèves. Pour la rentrée scolaire 2021/22, ce sont 40 élèves du Chauchy, Sous-Allens et Yens qui y ont pris part. Pour la rentrée scolaire 2022/23, ce sont 34 élèves.

Les leçons surveillées des 7-8P ont lieu les mardis et jeudis au Cherrat et sont organisées dans le cadre des activités de l'accueil de midi. Pour l'année scolaire 2021/22, 20 élèves étaient inscrits le mardi et 15 le jeudi. Pour l'année scolaire 2022/23, ce sont 12 élèves pour le mardi et 11 élèves pour le jeudi.

505 Jeunesse

505.01 Passeport-vacances

Les activités du Passeport-vacances ont eu lieu durant les vacances scolaires d'automne. Cette édition s'est terminée comme à l'accoutumée par un apéritif, afin de remercier les accompagnants et les organisateurs.

505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre

La Cabane, centre d'animation socioculturelle pour les jeunes de 10 à 18 ans, est un lieu chaleureux et convivial, où chacun peut venir librement rencontrer ses amis, profiter de loisirs gratuits, comme des jeux de société, billard, baby-foot, ping-pong, jeux extérieurs, ou participer à de nombreuses activités ludiques, créatives, sur inscription et pour un montant de Fr. 5.00, comme par exemple des bricolages, de la peinture, de la cuisine, divers tournois, des après-midis goûter + jeux, des soirées repas + film, mais également trouver de l'écoute et de l'aide. La fin d'année a également été consacrée à la projection de nombreux matchs du mondial de foot, et ce grâce au beamer offert par les parents de deux jeunes fréquentant la Cabane.

Le 17 février 2022 a marqué la fin des mesures COVID qui nous imposaient un maxima de 30 personnes à l'intérieur des locaux depuis le 20 décembre 2021. La Cabane est cependant toujours restée ouverte et sans obligation de certificat COVID, grâce à la reconnaissance de l'animation socioculturelle comme lieu de lien et de soutien social nécessaire au bien-être des jeunes et favorisant leur santé psychique.

Le taux de fréquentation était élevé tout au long de l'année, avec des ouvertures comptant régulièrement 30 à 40 jeunes, sauf lors de la deuxième moitié de janvier où il y a eu de très nombreux cas COVID. La fréquentation a chuté, avant de reprendre en flèche à la rentrée de février. Les nombreuses animations sur inscription des mercredis, vendredis et samedis ont presque toujours affiché complet. A noter que les ouvertures du jeudi continuent à être plus calmes que les autres jours, permettant ainsi à l'équipe de tisser des liens plus proches avec les jeunes, de les aider parfois dans leurs devoirs scolaires. La moyenne d'âge s'est maintenue entre 11-14 ans, avec néanmoins plusieurs groupes de 15-16 ans qui ont été présents à presque toutes les ouvertures. Comme à chaque rentrée de septembre, la Cabane a accueilli des petits nouveaux de 10 ans, qui participent surtout aux activités des mercredis.

L'ambiance était très sympa, détendue, dynamique, joviale, et les jeunes respectueux des règles de vie collective basées sur la notion de respect. D'une imagination débordante, ils ont régulièrement participé à la mise en place d'activités originales et attractives.

Comme chaque année pendant les vacances d'octobre, la Cabane a pris part au passeport-vacances.

L'atelier théâtre, la Troop's, animé par Jérôme Ricca était complet et a présenté son travail lors de trois représentations fin juin à la Cave du Château. Celles-ci ont remporté un joli succès.

Sur l'initiative de M^{me} Anouk Gäumann à la fin 2021, un groupe de travail avec des jeunes a été constitué pour la conception d'un nouveau projet de skatepark situé au Vieux-Moulin, projet qui a été poursuivi sur trois samedis et un jeudi, et pour lequel la Cabane a participé au P'tit Marché du dimanche 30 octobre en proposant un stand d'information à la population autour d'un sirop et de gâteaux, à l'aide d'animations en 3D, d'une maquette, de flyers et en offrant aux passants la possibilité de s'essayer au skate ou à la trottinette sur un mini skatepark provisoire composé de trois éléments. Investissement et enthousiasme des jeunes à saluer! Leur travail a été récompensé le 2 novembre avec l'acceptation du projet par le Conseil communal. Prochaine étape: organisation de l'inauguration en 2023.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le travailleur social de proximité, qui vient à la rencontre des jeunes et assure une permanence à la Cabane les mardis de 17 à 19 heures.

La responsable de la Cabane a participé aux quatre séances «Intercentre» organisées par le GLAJ-Vaud (association faîtière des organisations de jeunesse).

Le ménage des locaux était assuré hebdomadairement par 2 jeunes à raison de 45 minutes, sous la supervision des animateurs.

506 Événements sportifs régionaux

La Municipalité a poursuivi son partenariat avec Urban Training qui propose gratuitement aux habitants de participer à l'un des deux cours de gym hebdomadaires organisés entre mai et septembre.

507 Associations culturelles régionales

507.00 Fonds culturel, manifestations culturelles, DécouvRire, etc.

Le festival DécouvRire s'est déroulé pour la dernière fois au Vieux-Moulin, du 28 septembre au 1^{er} octobre. «Les Sissi's» ont joué leur spectacles «2, rue des Mégères». Elles ont ensuite animé et présenté les trois soirées de découvertes.

507.02 Concerts classiques de la région morgienne

La 63^e saison s'est ouverte en octobre 2022. Six concerts sont au programme, dont deux dans la salle de spectacles du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin (décembre 2022 et avril 2023).

507.03 Association des amis de Pietro Sarto

Les œuvres de Pietro Sarto ont été exposées au Musée Jenisch/Musée cantonal des estampes à Vevey. Cette exposition a rencontré un tel succès qu'elle a pu être intégrée en totalité dans un projet de plus grande envergure consacré à Pietro Sarto au Museo Vila dei Cedri à Bellinzone.

508 Bibliothèque communale

Au 31 décembre 2022, la bibliothèque comptait 512 lecteurs actifs (208 adultes et 304 enfants). 81 nouveaux lecteurs se sont inscrits en 2022.

Les visites de classe se sont poursuivies. Cinq classes du Chauchy et trois classes de Sous-Allens sont venues emprunter des livres une fois par mois.

Un total de 23'901 prêts ont été effectués, toutes catégories confondues (romans adultes, livres enfants, bandes dessinées, documentaires).

Le 2 novembre, «An conteuse», habitante de Saint-Prex, a raconté des contes qui ont ravi une cinquantaine de spectateurs, petits et grands.

509 Eglises

509.01 Paroisse protestante

Après une année de vacance suite au départ de M^{me} Nadine Huber, le Conseil paroissial a nommé M. Olivier Rosselet. Il a officiellement été installé lors du culte du 4 septembre 2022 qui s'est déroulé au temple de Tolochenaz. Le prénommé et M. Sandro Restauri sont donc les deux pasteurs, ministres de la paroisse de Saint-Prex, Lussy et Vufflens. Ils bénéficient du soutien du pasteur Claude Demissy, pour les cultes et services funèbres, et du diacre Renaud Rindlisbacher pour l'enfance et les familles.

Les 56 tuyaux oxydés de l'orgue et le mécanisme réversible de la Mixture ont été réparés. Conformément au contrat d'entretien, un accordage général ou un accordage partiel sont effectués alternativement au début de la période de chauffage.

L'organiste a décidé de mettre un terme à son activité qu'elle a assuré durant de très nombreuses années. Elle a mis en musique un nombre incalculable de cultes, de mariages, mais aussi de cérémonies funèbres. Nous la remercions pour la durée exceptionnelle de son engagement. Son ou sa remplaçante sera désigné prochainement.

509.02 Paroisse catholique

Comme pour l'église romane, nous avons un contrat d'entretien de l'orgue qui comprend un accordage général tous les deux ans, hors de la période de chauffage.

VIII. Sécurité publique

La parole à...

- *Anouk Gäumann, municipale*

Le début de l'année 2022 a été marqué par la levée progressive des mesures sanitaires imposées par le COVID. Sans transition, la guerre en Ukraine et la crise énergétique n'ont pas laissé de répit à nos trois corps.

Du côté des Communes, il a fallu, en collaboration avec ces différentes instances, réfléchir à la mise en place d'un PRU (point de rencontre d'urgence), aux procédures de distribution de comprimés d'iode ou à l'attribution des places des abris publics. Un plan de continuité des activités (PCA) a également été établi.

Durant cette année, la PCi a été particulièrement sollicitée dans la mise en place de structures d'accueil pour les réfugiés ukrainiens.

Finalement, un constat assez alarmant concernant ces trois entités est la difficulté de recrutement. Il devient en effet très difficile d'assurer la relève.

Le gros défi de ces prochaines années est de rendre attractif ces métiers, ces engagements de miliciens qui comportent certes certaines contraintes.

Dans ce sens, un label «employeur partenaire», auquel la Commune de Saint-Prex a décidé d'adhérer, a été lancé par les instances cantonales en matière de défense incendie de Suisse romande, afin de valoriser les entreprises et les Communes qui libèrent leurs collaborateurs durant leurs heures de travail au profit d'interventions urgentes.

601 Police

601.01 Police cantonale

La crise énergétique a eu un impact sur le corps de police. PRM a été sollicitée pour intégrer les Task Force de la police cantonale et de la Ville de Morges. Elle a également été impliquée dans l'organisation de points de rencontre d'urgence (PRU) dans les Communes partenaires.

601.02 Police intercommunale PRM

Une journée portes ouvertes a été organisée le 6 juin pour fêter l'anniversaire de notre police régionale. En effet, cela fait déjà 10 ans que l'association intercommunale regroupant les Communes de Morges, Saint-Prex, Préverenges, Tolochenaz, Buchillon et Lussy a vu le jour. Environ 500 personnes ont visité l'Hôtel de police. Guidées par petits groupes, elles ont pu découvrir tous les locaux, matériel et véhicules de police.

Une campagne de lutte contre les incivilités a été menée sous forme d'affiches et de présence policière dans différentes manifestations et dans les endroits publics fréquentés, à savoir à Saint-Prex, les plages. Durant deux après-midis, un policier et un employé du SEEP sont allés à la rencontre des usagers de nos plages. Cela a permis d'échanger sur les bons comportements, notamment liés aux déchets et le vivre ensemble dans les lieux publics. Des sacs réutilisables et des ecobox aux couleurs de cette campagne ont été distribués gratuitement.

Au niveau politique, le Conseil intercommunal a approuvé le préavis relatif à la modification des statuts et annexes de l'Association, ainsi que les amendements proposés par la Commission ad hoc. S'en est suivie la mise en consultation auprès des Municipalités des huit amendements. Ce préavis reviendra devant le Conseil intercommunal en 2023, puis dans chaque Commune membre selon le processus.

Un crédit pour l'acquisition de nouveaux véhicules pour la durée de toute la législature a été accepté. Cela permettra un renouvellement par étape de la flotte vieillissante.

Un crédit a également été accepté par l'organe délibérant quant à une participation au capital de la Société Swiss Training Academy SA, afin de devenir copropriétaire d'un centre d'entraînement de tir de nouvelle génération situé à Etoy. Cette nouvelle installation permettra à nos policiers de pouvoir se perfectionner dans des conditions proches de la réalité.

Le nombre de collaborateurs, au 31 décembre 2022, s'élevait à 91, correspondant à 86,30 ETP.

Trois aspirants ont accompli leur 2^e année de stage pratique au sein de PRM.

Le rapport de gestion de PRM sera disponible en intégralité sur notre site internet.

601.02.01 Amendes, infractions au stationnement, notifications

Le Conseil intercommunal a refusé l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire (surnommé la girafe). Les débats ont été nourris et ont permis à chaque délégué de faire part de son opinion.

601.02.03 Circulation, signalisation, miroirs, modération du trafic, constats (radars, contrôles de vitesse)

Un passage pour piétons a été créé sur le chemin du Cherrat, proche de la croisée avec la route de l'Epondaz, suite à une pétition portée par une jeune habitante. En effet, malgré le fait que ce chemin soit limité à 30 km/h et ne nécessite pas de marquage spécifique, la cohabitation entre les élèves et les véhicules peut s'avérer compliquée à l'arrivée et à la sortie des élèves. La Municipalité a estimé qu'un passage pour piétons à cet endroit sécurisait la traversée des piétons.

La Commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique suite à la demande d'un conseiller. Il alterne entre le collège du Cherrat et celui du Chauchy.

601.02.06 CODIR et Conseil intercommunal PRM

Saint-Prex est représenté au CODIR de PRM par un membre de la Municipalité et au Conseil intercommunal par six membres du Conseil communal.

601.03.01 Etablissements publics et commerces, y compris taxis

431 entreprises étaient implantées à Saint-Prex à fin 2022 (86 sociétés anonymes, 154 sociétés à responsabilité limitée, 158 entreprises individuelles, 4 sociétés en nom collectif, 8 associations, 8 fondations et 13 avec un autre statut).

601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales

La Municipalité a organisé la première réception des entreprises le 12 mai au Vieux-Moulin. Cette rencontre avait pour but de tisser des liens et faire plus ample connaissance entre les différents acteurs économiques de la localité et les autorités. Deux orateurs ont été conviés pour présenter leurs activités: La Poste et l'ARCAM. 120 personnes étaient présentes.

La Municipalité a rencontré le 6 décembre dernier la direction de la Verrerie dans un établissement public de la région, afin d'échanger librement sur l'évolution de l'usine.

601.03.03 Commerces temporaires et ambulants

Au vu du succès rencontré en 2021, la Police du Commerce du Canton de Vaud a délivré une licence de juillet à septembre 2022 pour l'exploitation d'un bar éphémère sur la place de l'Horloge durant la belle saison. Cette expérience a, une nouvelle fois, eu un beau succès populaire.

601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA)

Durant l'année 2022, nous avons traités 68 demandes POCAMA.

11 P'tits Marchés ont été organisés dans le Bourg.

Les sociétés locales ont pu reprendre leurs manifestations habituelles d'avant COVID.

601.03.05 Procédés de réclame

Nous avons autorisé une entreprise, contre émolument, à changer de visuel sur sa façade.

601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations)

Nous avons vendu 49 macarons en 2022. Le tarif est de Fr. 40.00 pour un mois, Fr. 100.00 pour trois mois, Fr. 190.00 pour six mois et Fr. 350.00 pour une année.

Ces macarons permettent aux automobilistes de stationner leur véhicule sur les places du Bourg durant 15 heures.

Les personnes en possession d'un macaron, partant en vacances, voyages d'affaires, etc., peuvent obtenir gratuitement et sur accord de la Municipalité des autorisations de stationnement temporaires au Vieux-Moulin ou au P+R du Glapin. Si nous sommes en période estivale ou qu'il y a beaucoup de manifestations, nous les dirigeons vers le P+R du Glapin.

Les habitants du Bourg n'ayant pas de macaron peuvent obtenir contre facturation une autorisation de parage au P+R du Glapin pour des vacances, voyages d'affaires, etc. pour le prix de Fr. 5.00/jour.

601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires

Le groupement VAPKO organise chaque année des contrôles des champignons à Yens les dimanches de 17h00 à 18h30. Ceux-ci ont eu lieu entre le 28 août et le 6 novembre. Il a enregistré la visite de 64 personnes. A remarquer que dans les paniers examinés cette année, les contrôleurs ont saisi une amanite phalloïde et divers champignons toxiques. Outre les contrôles, le groupement VAPKO a pu donner de nombreuses explications.

601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires

Comme chaque année, le SEEP communique au secrétariat la liste des propriétés où il reste des nids de chenilles processionnaires dans les pins, afin d'écrire aux propriétaires pour leur rappeler l'importance de les enlever, car les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme), voire même une cécité.

601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité

La commission de salubrité n'a pas eu à traiter de dossier 2022 (1 dossier en 2021).

602 Contrôle des habitants, bureau des étrangers

602.01 Contrôle des habitants

Une légère hausse de la population de 26 personnes a été enregistrée en 2022, portant le nombre d'habitants (établis et séjour) à 6'017 personnes au 31 décembre 2022. Pour la petite anecdote, les patronymes les plus courants à Saint-Prex sont: da Silva (40 personnes), Oliveira (26 personnes), Pereira (25 personnes), Pinto (23 personnes) et Teixeira (23 personnes). *Source Journal de la Côte en ligne du 3 avril 2023 - OFS*

602.02 Bureau des étrangers

La population saint-preyarde est étrangère à 37,52% (2'216 étrangers). Les nationalités les plus représentées sont le Portugal (27,44%), la France (24%), l'Italie (11,92%), l'Espagne (6,23%) et le Royaume-Uni (3,21%).

603 Inhumations, gestion administrative du cimetière

603.01 Registre des décès

Durant l'année 2022, 37 décès ont été référencés dans notre registre des décès. Cela concerne 25 habitants de la Commune et 12 personnes ayant vécu à Saint-Prex ou ayant des liens très forts avec notre localité. 5 personnes ont été inhumées dans notre cimetière. Une personne a été inhumée dans un autre cimetière du Canton et une autre dans son pays d'origine. Les cendres de dix personnes ont été déposées au jardin du souvenir et celles de 7 personnes ont été mises dans une tombe individuelle. Pour les autres incinérations, les cendres ont été remises aux familles ou déposées dans des tombes existantes.

604 Service de défense incendie et de secours, protection civile

604.01 SIS Morget

Le SIS Morget est composé de 3 DPS (détachements premiers secours), soit Denges, Morges et Saint-Prex, et 3 sites DAP (détachements d'appui), soit Dissy, Sempremont et Senoge-Arénaz.

L'OI Saint-Prex (organe d'intervention) comptait 21 sapeurs au 31 décembre 2022.

383 interventions ont été effectuées en 2022 par le SIS Morget, dont 63 pour l'OI Saint-Prex, ce qui représente plus de 4'150 heures d'interventions, soit une augmentation de 41 interventions par rapport à l'an dernier.

Le Comité de direction s'est réuni lors de dix séances ordinaires et d'une séance extraordinaire. Il a participé à deux séances du Conseil Intercommunal. La composition du Comité n'a pas été modifiée. Durant l'année 2022, en collaboration avec l'ECA et la société TeamConsult, le Comité de direction a travaillé sur le préavis voté le 2 décembre 2021 concernant la localisation de la nouvelle caserne à Tolochenaz et ses effets sur le dispositif. Après avoir reçu le rapport du mandataire, le Comité de direction a pris la décision de renoncer à l'achat de la halle MBC de Tolochenaz principalement pour les raisons suivantes:

- Péjoration de la sécurité actuelle, en raison de l'allongement du délai d'intervention
- Bassin de recrutement insuffisant sur ce territoire pour assurer les effectifs
- Risque de ne pas pouvoir maintenir l'organe d'intervention de Saint-Prex

Le Comité de direction et la Municipalité de Morges travaillent de concert pour trouver un nouvel endroit.

L'OI DAP de Senoge-Arénaz a déménagé dans ses nouveaux locaux à Aclens, au mois de juin. D'autre part, la première pierre a été posée fin 2022 sur le site de Yens, qui abritera l'OI DAP Dissy dès l'année 2023.

Le rapport de gestion du SIS Morget est disponible en intégralité sur notre site internet.

604.02 Protection civile région Morges

Saint-Prex est représenté au Conseil intercommunal par un membre de la Municipalité.

La Commune de Saint-Prex était en charge de la comptabilité de cette association jusqu'à fin 2022. D'un commun accord, il a été convenu que la protection civile se charge elle-même de sa gestion financière dès le 1^{er} janvier 2023.

Après la crise du COVID, la protection civile a été, une nouvelle fois, fortement sollicitée en raison de la situation géopolitique en Ukraine.

Le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray, après 15 ans de service à la Protection civile et depuis 2016 à la tête du Bataillon District Morges, a décidé de réorienter sa carrière comme Commandant de la Police Nord vaudois. Il a été remplacé par le Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, lui-même venant de passer les 16 dernières années de sa carrière au service du citoyen comme gendarme et policier.

Le rapport de gestion de la PCi sera disponible en intégralité sur notre site internet.

IX. Affaires sociales

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

L'Ensemble hospitalier de la Côte nous garantit désormais une couverture médicale à Saint-Prex, suite au départ à la retraite de deux médecins du village.

Nous soutenons activement L'Entraide familiale qui continue chaque année de faire des records de production de confiture. Nous avons cette année également adhéré à Pro Senectute.

Nous avons la chance d'avoir de nombreuses structures dans notre Commune qui répondent aux divers besoins de notre population. Nous les accompagnons de différentes manières, afin de leur permettre de remplir leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

701 Aide sociale

701.00 Autres organismes

Saint-Prex a adhéré à Pro Senectute Vaud. Cette association offre des prestations directes aux seniors, ainsi qu'indirectes en tant que partenaire spécialisé.

701.01 Entraide familiale

L'Entraide familiale compte 240 membres. Le Comité recherche des bénévoles pour les transports accompagnés et les livraisons de repas chauds et les visites à domicile.

Les tâches de l'Entraide familiale consistent à la livraison de repas chauds, les transports accompagnés, la préparation de confitures, les visites à domicile, les après-midis jeux, l'atelier tricot'thé, l'atelier Accueil, intégration, français et les cours de conversation en anglais.

701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

Un membre de la Municipalité fait partie du CODIR. Saint-Prex dispose également d'un siège au Conseil intercommunal.

Le rapport de gestion de l'ARASMAC ne sera pas disponible avant juin. Nous le publierons en intégralité sur notre site internet dès réception.

703 Santé publique

703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations)

Comme chaque année, les habitants de 75 ans et plus ont été contactés par écrit, afin de connaître leur besoin en visite d'un assistant de sécurité publique en cas d'activation du plan canicule. 75 visites ont été faites lors de l'année 2022.

Ce plan a été enclenché deux fois en 2022, car il y a eu un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C, pendant 3 jours consécutifs au moins.

703.02 Hôpital régional, service d'ambulance

Les Drs Prod'hom et Althaus sont partis à la retraite. En collaboration avec l'Ensemble hospitalier de la Côte, un praticien s'est installé à la route de Rolle 2 dans les locaux précédemment occupés par le Dr Althaus. Il a repris la patientèle de ces deux médecins.

703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Le rapport de gestion de l'AVASAD sera disponible en intégralité sur notre site internet.

703.06 Fondation de La Côte

Le rapport de gestion de la Fondation de la Côte sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès que nous l'aurons reçu.

704 Logement

704.02 Expulsion

La Justice de Paix a procédé à l'expulsion forcée du titulaire d'un bail commercial. Les effets laissés par ce dernier ont été pris en charge par nos services, afin d'être conservés conformément à la loi sur les Communes.

706 Accueil de la petite enfance

706.01 AJEMA

Le réseau AJEMA a ouvert, cette année, 64 places d'accueil supplémentaires en accueil parascolaire. Le nombre d'heures (303'667) est en légère progression dans tous les types d'accueil (298'054 en 2021).

706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE)

L'ouverture de 12 places supplémentaires au collège du Chauchy permet désormais d'accueillir 36 enfants.

706.05 OAJE, autorisations d'accueil collectif

Cette année, la Municipalité a enfin pu ouvrir un accueil le mercredi après-midi, le nombre d'inscrits étant suffisant.

707 Sécurité au travail

La Municipalité collabore avec Unisanté et propose aux collaborateurs qui le souhaitent, de faire un bilan de dépistage des risques de maladies cardiovasculaires via le bus Bilan et Conseils Santé. Celui-ci était au Vieux-Moulin les 8 et 9 septembre.

X. Services industriels

La parole à...

- *Stéphane Porzi, Syndic*

*Notre eau potable est régulièrement analysée. Sa qualité est bonne.
Elle peut être consommée sans risque.*

*Les pompes de la station de pompage du Vieux-Moulin ont tourné
à plein régime durant la belle saison 2022, en raison des fortes chaleurs
que nous avons eues. Nous sommes très satisfaits de ne pas avoir été contraints
d'ordonner des restrictions d'eau.*

- *Jan von Overbeck, municipal*

*Les turbulences majeures du marché de l'électricité ont nécessité un large débat
avec les autorités fédérales (ELCom) et Romande Energie, en particulier concernant
nos six comptes sur le marché libre. Ils représentent 41% de la consommation
des bâtiments et des infrastructures communales, soit 1'320'885 kWh
contre 1'904'373 kWh consommés sur le marché régulé.*

*Le prix de l'électron sur le marché libre était fixé pour 2020-2022, mais
la Municipalité a dû souscrire à de nouveaux contrats fin 2022 pour 2023 et 2024
en cherchant les meilleures offres possibles, ceci en réduisant le volume en fonction
de notre production propre au travers des projets mentionnées ci-après.*

*Parallèlement, le Conseil communal a accepté quatre préavis soumis
par la Municipalité pour la pose de panneaux solaires pour une somme totale
de Fr. 1'104'300. La mise en réseau en trois étapes entre le parking du
Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, le toit de ce bâtiment
et la station de pompage permettra de créer un réseau de
consommation propre au sens de la loi en 2023.*

802 Service des eaux

802.01 Plans du réseau, PDDE

Les plans des réseaux sont régulièrement mis à jour. Les informations sont intégrées dans le SIT communal.

Le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) et l'autocontrôle ont fait l'objet d'une adaptation complète.

802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection)

Les zones de protection font continuellement l'objet d'un suivi pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau.

802.02.01 Réservoir de l'Epine

En début d'année 2022, nous avons remplacé les modems de communication entre la station de pompage et le réservoir qui étaient d'une ancienne génération et obsolètes. Nous avons aussi réparé une pompe de surpression au printemps 2022.

La société BPM Business Process Management monitoring organization risk engineering a effectué des mesures du radon au réservoir de l'Épine. Durant l'automne, nous avons dû remplacer les appareils de mesures par des modèles plus résistants à l'humidité élevée. Le bureau analyse à présent les résultats obtenus durant une période de 10 semaines. Les résultats ne sont pas encore connus.

Nous avons installé des appareils de mesure de radon, afin de déterminer les valeurs moyennes des limites à prendre en compte pour déterminer les intervalles propices à placer les travaux d'entretien à intervention humaine sur les réservoirs d'eau.

Une clôture de sécurité a été posée autour du réservoir et les tags ont été nettoyés.

802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin

Nous avons participé à un appel à projets du programme cantonal d'aides financières dans le domaine de l'énergie de la Division de l'énergie de la DGE. Ce projet portait sur l'analyse de la consommation électrique des pompes de la station de pompage. Il avait pour but de savoir s'il était souhaitable de remplacer toute ou partie des équipements de la station de pompage (convertisseurs, moteurs, pompes, commande), afin d'optimiser la consommation électrique. Un bureau d'ingénieurs conseils en énergies et environnement a été mandaté pour réaliser cette analyse. Il est arrivé à la conclusion que les pompes sont bien dimensionnées et que la cascade avec une exploitation fréquente à trois pompes en simultané n'induit pas de rendement global plus faible qu'avec une ou deux pompes (ce qui est souvent le cas). Au contraire, les résultats plus probants avec trois pompes suggèrent de maximiser le fonctionnement concomitant (dans la mesure des besoins réels). La pompe n° 2, plus ancienne et d'une autre marque que les autres, montre des résultats sensiblement moins bons. Une mesure pourrait consister à son remplacement et, à court terme, à l'enclencher en dernier dans la séquence et non en premier comme actuellement, car c'est elle qui, dans la période des mesurages, travaillait le plus. Au final, aucune mesure permettant de réduire de façon spectaculaire la consommation de la station de pompage n'a pu être proposée. Au vu de ces éléments, la Municipalité a décidé de changer cette pompe immergée de manière anticipée.

Un préavis a été déposé en novembre 2022 (14/11.2022) pour la phase 2 du projet de RCP entre la station de pompage et le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin. Il a été accepté par le Conseil communal lors de la dernière séance de 2022. Le bureau MAB Ingénieurs électriciens a été mandaté pour évaluer les possibilités de transformation des tableaux électriques existants dans la station de pompage. Ce projet est encore en cours.

Le volume d'eau pompé en 2022 s'élève à 813'643 m³ (746'707 m³ en 2021). Ceci s'explique par la météo particulièrement sèche et chaude durant l'été.

802.03 Distribution et installation, compteurs

En 2022, nous avons remplacé la conduite d'eau potable à la rue du Pont-Levis, conformément au préavis n° 17/12.2021. L'éclairage public a été renouvelé, en parallèle à ces travaux.

Les travaux prévus au chemin de Perreret (remplacement de la conduite d'eau potable, mise en séparatif, aménagements routiers et pose d'un éclairage public) ont été reportés. Le bureau d'ingénieurs a été mandaté, à la demande des CFF, pour effectuer des calculs et une étude géotechnique complémentaires, afin de s'assurer que les travaux prévus n'auront pas d'impact sur les voies. Le système présenté dans le préavis n° 01/03.2022 doit être revu. Nous devons revenir devant le Conseil pour solliciter un crédit complémentaire.

La société Corelltech procède mensuellement à la détection de fuites sur le réseau d'eau. Trois fuites ont été décelées sur le réseau communal et six sur le réseau privé.

Nous avons acheté un récepteur et un nouveau smartphone pour procéder aux relevés par radio des compteurs et avons procédé à la mise à jour du programme de supervision.

802.04 Clients et abonnements

Le nombre de compteurs dans la commune est de 969 (947 en 2021), toutes tailles confondues. 756 d'entre eux (730 en 2021) sont relevés à distance.

802.05 Analyses, contrôles

Nous avons effectué au total 12 contrôles à des fins d'analyses, ce qui représente 16 échantillons de prélèvements effectués à différents points sur le réseau.

L'office de la consommation a procédé, le 2 septembre, à une analyse de l'eau potable (échantillon prélevé au robinet d'un lavabo au Cherrat), dans le cadre du programme national de suivi des eaux souterraines (NAQUA). Le résultat est conforme.

Depuis 2019, nous analysons régulièrement la teneur de chlorothalonil dans l'eau potable. Celle-ci est très largement inférieure aux limites admises par l'office de la consommation.

Depuis 2020, des analyses sont régulièrement effectuées dans les douches des vestiaires des salles de gymnastique, du centre sportif de Marcy et de la piscine.

802.06 Bornes hydrantes

Dans le courant de l'année 2022, nous avons procédé au déplacement de la borne hydrante n° 6 située dans le Bourg.

86 hydrantes ont été contrôlées par la maison Hinni avec qui nous avons un contrat d'entretien. Elles sont en bon état. Trois d'entre elles présentent des défauts liés à l'aspect visuel (chapeau en mauvais état) et/ou mauvais état du corps. Elles restent utilisables.

803 Service de l'électricité

803.02 Romande Energie

Dans le contexte des turbulences du marché de l'électricité en 2022, nous avons eu de très nombreuses discussions avec eux. Romande Energie nous livre l'électron mais est aussi le gérant du réseau, ceci en position de monopole. Ce dernier point a généré des échanges avec les organes de la Confédération, car ce monopole est un sérieux frein à la transition énergétique pour notre Commune. Comme les lois et les ordonnances qui régissent ces différents aspects sont fédérales, les discussions avec Romande Energie ont été très constructives et transparentes, mais devront se poursuivre en 2023, afin de trouver des solutions pratiques pour notre Commune.

803.03 Eclairage public

L'éclairage public a été éteint progressivement sur le territoire de la Commune dès le 31 octobre pour des raisons d'économie d'énergie. L'extinction a eu lieu de 23h00 à 05h00 en semaine et de 00h30 à 06h30 les nuits de vendredis et samedis. Cette mesure a été bien accueillie par la population. La Municipalité souhaite rendre cette mesure pérenne, d'autant que cela a un impact très positif sur la faune.

803.05 Pénurie d'électricité

A la demande des autorités fédérales et cantonales, nous avons planifié la continuité de nos activités essentielles en cas de pénurie d'énergie (gaz, électricité). Elle a décidé que le PRU (point de rencontre d'urgence) sera situé à l'administration communale. En cas de panne prolongée, le PRU sera le point de ralliement pour les personnes en difficulté. La Municipalité informera la population par des affiches papier posées aux piliers publics, ainsi qu'à l'administration communale et au centre culturel et sportif du Vieux-Moulin.

Nous louons une génératrice depuis plusieurs années pour la station de pompage. Notre contrat prévoit que cette génératrice soit livrée dans les 48 heures, en cas de besoin.

Pour compléter cet équipement, nous avons saisi l'opportunité d'acheter une grande génératrice d'occasion. Celle-ci est stockée sur une remorque à la Vergognausaz qui peut être déplacée avec tous véhicules pouvant tracter deux tonnes munis d'un crochet d'attelage. Elle pourra ainsi être déplacée facilement sur les sites qui pourraient en avoir besoin, comme l'administration communale pour le PRU ou la STEPi, par exemple, sans recourir à un prestataire externe. Nous avons aussi acheté une citerne de 460 litres de diesel standard.

806 Energies renouvelables

En ligne avec les buts pour une transition énergétique de la Confédération et du Canton de Vaud, la Municipalité a soumis quatre préavis au Conseil communal en 2022, qui ont été acceptés. Le montant total accepté est de Fr. 1'104'300.00.

Dans cette esprit le préavis n° 05/06.2022, demandant un crédit de Fr. 162'000.00 pour équiper la piscine de panneaux solaires, a été accepté par le Conseil communal le 24 août 2022 et sa réalisation est en cours. Ces 460 m² produiront environ 80-90'000 kWh (énergie pour environ 30 ménages/année). Cette production sera en grande partie autoconsommée sur place et ainsi réduira nos achats d'électricité sur le marché libre.

Le préavis n° 11/09.2022, demandant un crédit de Fr. 350'000.00 pour équiper partiellement le parking du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin de panneaux solaires afin d'alimenter la station de pompage, a été accepté par le Conseil communal le 2 novembre 2022. Ceci est la première partie d'un projet en trois volets avec le but de fin 2023 de créer un réseau de consommation propre (RCP) et ainsi de maximiser l'autoconsommation, en particulier d'alimenter la station de pompage. Le préavis n° 14/11.2022 demandant un crédit de Fr. 232'300.00 a été accepté le 7 décembre 2022 et représente la phase deux du projet RCP. Celui permet les travaux d'adaptation des circuits et des tableaux électriques. La phase trois sera soumise au Conseil communal en 2023, afin de poser des panneaux solaires sur le toit du Vieux-Moulin, ceci en conjonction avec la rénovation et l'isolation du toit.

Le préavis n° 13/11.2022, demandant un crédit de Fr. 360'000.00 pour équiper la STEPi de panneaux solaires et de rediriger la production de la charge force pour en faire de l'autoconsommation, a été accepté par le Conseil communal le 7 décembre 2022. Avec ce projet, nous estimons une production d'environ 150'000 kWh avec les panneaux solaires et de 150'000 kWh avec la redirection du CCF (Couple Chaleur Force). Ceci représente environ 60% de l'énergie nécessaire pour la STEPi. La combinaison de ces deux sources permet de réguler la consommation jour/nuit pour la STEPi qui fonctionne 24/24h.

807 Téléréseau, son, images**807.01 Téléréseau**

Swisscom déploie en ce moment son réseau FTTH (fibre optique jusqu'aux habitations) à Saint-Prex. Cette technologie constitue l'ultime étape du déploiement du réseau fixe Swisscom, les ménages raccordés pourront bénéficier de débits allant à ce jour jusqu'à 10 Gbps. Les travaux actuels consistent à raccorder les habitations aux chambres de quartier et devraient si tout se passe bien être terminés d'ici à l'été 2023. Pour autant, les prestations de service FTTH ne pourront pas tout de suite être commercialisées, car la partie primaire du réseau (entre le central et les chambres de quartier) doit également être adaptée, des câbles supplémentaires doivent en effet être tirés. Le calendrier de cette phase supplémentaire de travaux n'est pas encore totalement fixé. En attendant, la population de Saint-Prex continuera à bénéficier des débits actuels offerts par le réseau FTTS actif (entre 100 et 500 Mbps pour la grande majorité des ménages).

XI. Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune

La parole à... Stéphane Porzi, Syndic

La Commune compte plus d'une trentaine d'associations et de sociétés locales actives sur son territoire dans des domaines variés comme la culture, le sport, l'entraide ou la sécurité. Les activités qu'elles proposent sont souvent liées aux loisirs ou encore aux liens sociaux. Il est plaisant de constater la richesse et la diversité de notre tissu associatif, il y en a pour tous les âges. La Municipalité souhaite remercier toutes les personnes qui s'engagent bénévolement pour faire vivre ces associations et vous encourage à participer et à les soutenir.

En 2022, la pandémie semble désormais derrière nous et il règne comme un air de frénésie dans le milieu des sociétés locales. Les repas de soutien se multiplient, les championnats se jouent à visage découvert et les buvettes battent leur plein à chaque rencontre. Les manifestations locales sont souvent bien fréquentées et les habitants ont plaisir à se retrouver.

La vie locale est belle lorsqu'on y participe!

901 Sociétés locales**901.03 Association Espace Catherine Colomb**

L'Association Espace Catherine Colomb a été dissoute.

901.35 Association St-Prex Reg'Arts

En janvier 2022, une nouvelle association promouvant les arts visuels, les artistes et le patrimoine de Saint-Prex a été créée. Avec un jeu de mots entre l'art et le regard qui nous permet d'en profiter, elle a décidé de s'appeler «St-Prex Reg'Arts». La principale activité de l'association en 2022 a été l'organisation d'une exposition collective d'artistes de Saint-Prex, du 24 juin au 10 juillet 2022. Une vingtaine d'artistes confirmés exerçant à Saint-Prex (peintres, graveurs, sculpteurs et photographes) ont participé exposant des œuvres sur le thème «Autour du lac». L'exposition a connu un grand succès et elle se répétera autour d'un nouveau thème en 2023.

902 Festivités, manifestations locales, commémorations**902.00 Festivals divers**

La première édition du ErenFestival a eu lieu les 5 et 6 août 2022 à la plage du Coulet.

L'idée de réunir les citoyens le jeudi pour célébrer la période de l'Avent a séduit la population lors des soirées de l'Avent. Des animations ont été organisées sur la place de l'Horloge les 1^{er}, 8 et 22 décembre et sous le couvert de Sous-Allens le 15 décembre.

902.01 St-Prex sur les Quais

La manifestation est bisannuelle. La prochaine édition aura lieu en juillet 2023.

902.02 Fête du 1^{er} août

Après deux années de pandémie, la manifestation a enfin pu avoir lieu le long de l'avenue de Taillecou. Les participants ont pu se sustenter auprès des stands du FC Amical et de l'Amicale de Voile du Coulet, ainsi que de divers foodtrucks. Comme à chaque fois, cette fête a rencontré un joli succès populaire, mais malheureusement un souci au niveau de l'artificier a empêché le tir du traditionnel feu d'artifice.

902.04 P'tits Marchés

Onze marchés ont eu lieu dans la Grand-Rue avec une moyenne de 60 stands par marché.

902.05 Chantée des écoles

Cette traditionnelle chantée a eu lieu le 15 décembre à Sous-Allens et lors du dernier jeudi de l'Avent, sous l'Horloge, le 22 décembre, dans le cadre des Jeudis de l'Avent.